

COMMANDEMENT DE LA DOCTRINE ET DE L'ENSEIGNEMENT  
MILITAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE TERRE



**OBJECTIF DOCTRINE**

SEPTEMBRE 1999

# SOMMAIRE

Editorial .....1

## DOCTRINE

Premier séminaire de commandement  
multinational .....2

La division 2000  
permanences et évolutions  
GAL de GIULI .....8

Le domaine amphibie dans les forces  
armées françaises :  
une rupture doctrinale annoncée  
COL ISNARD .....20

## ENSEIGNEMENT

Présentation de l'E.M.S.S.T.  
GAL COULON .....25

L'enseignement Militaire Supérieur  
Scientifique et Technique  
LCL ROBEIN .....26

L'Amicale de l'E.M.S.S.T.  
CGA ROQUEPLO .....30

## ETRANGER

The doctrine of the British Army :  
the manoeuvrist approach  
COL MERRICK .....32

## LIBRES REFLEXIONS

Se préparer à la multinationalité  
CEN GUEGUEN .....35

Le nouvel âge de l'artillerie  
GAL WAYMEL .....39

Dialogue sur la doctrine  
CBA KAMMACHER / CREDAT ....42

# EDITORIAL

**D**epuis un an, le Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur concrétise le renouveau doctrinal qui doit accompagner la refondation de l'Armée de terre. Ce renouveau doit être bien compris, et les choix effectués ou les solutions retenues ne doivent pas entraîner de vision simpliste ou manichéenne opposant modularité et cohésion, ou adaptabilité et versatilité mentale. Ainsi, le CDES cherche avant tout à développer, par la doctrine et son enseignement, l'aptitude des forces terrestres à concevoir et à commander des opérations reposant sur une manœuvre interarmes non linéaire, plus dynamique et plus ciblée sur la déstabilisation des centres de gravité adverses en profondeur, et intégrant au mieux la maîtrise de l'information notamment par la capacité à agir dans les champs psychologiques.

Dans ce cadre, les travaux de refonte des documents d'emploi des grandes unités ont porté cette année sur l'élaboration du manuel d'emploi de la division, qui constitue un échelon charnière critique entre la brigade et le corps d'armée ou le commandement de composante terrestre de théâtre. L'emploi de cette division ne constitue pas un simple retour à la division de 1959, mais nécessite une approche totalement nouvelle du fait de trois aspects déterminants : celui de sa constitution, celui de son engagement, celui de son commandement. Un autre dossier particulièrement étudié cette année, dans le cadre de la commission interarmées des études amphibies, coprésidée par le général CDES et l'amiral ALFAN, a été celui des opérations amphibies.

Ce renouveau de la manœuvre ne nous est pas propre ; l'armée britannique fonde désormais sa doctrine

sur la "manoeuverist approach". Mais cette convergence doctrinale ne doit cependant pas nous inciter à sous-estimer les enjeux et les difficultés de la multinationalité. S'y préparer est une nécessité. A l'occasion du 14 juillet, le CDES a ainsi réuni plusieurs officiers généraux alliés dans la cadre d'un séminaire multinational de commandement centré sur le retour d'expérience du commandement de la DMNSE en Bosnie dans la période 97-98.

Cette livraison fait une place particulière à l'EMSST dont la vocation demeure, en s'adaptant aux nouvelles modalités du dispositif de sélection et de formation de l'enseignement militaire supérieur de l'Armée de terre, qui vient tout récemment d'être officialisé.

*La Rédaction*

# PREMIER SÉMINAIRE DE COMMANDEMENT MULTINATIONAL DU CDES

**L**e premier séminaire de commandement multinational du CDES s'est déroulé le 13 juillet 1999, et était axé autour de trois thèmes :

- l'exercice du commandement multinational,
- le fonctionnement et le travail en état-major multinational,
- les leçons apprises et la préparation des



cadres aux responsabilités de commandement multinational.

Plusieurs officiers généraux, qui avaient tous en commun d'avoir exercé à une ou plusieurs reprises des responsabilités de commandement au sein de la Division Multinationale Sud-Est en Bosnie, ont participé à ce séminaire :

- Le général de corps d'armée Lombardo (président de sous-comité à l'OTAN), les généraux de brigade Novelli (commandant l'école des sous-officiers de l'Armée de terre italienne) et Vivaldi (président du groupe de travail "refondation de l'Armée de terre") pour l'Italie,
- Le général de division Neubauer (adjoint allemand de l'EUROCORPS) et le Colonel Kleyser (chef du détachement de liaison de l'Armée de terre allemande auprès du CDES), pour l'Allemagne,
- Le général de brigade Tome Lopez (commandant la 1ère brigade de montagne) pour l'Espagne.

## L'EXERCICE DU COMMANDEMENT MULTINATIONAL

Chaque nation, eu égard à ses expériences opérationnelles et à sa culture, développe un point de vue particulier sur l'exercice du commandement multinational.

L'Armée de terre italienne, soucieuse de garantir une indispensable homogénéité à ces opérations dans lesquelles les autorités politiques continuent d'exercer une influence sur leur contingent, a retenu le principe de la «nation cadre» (framework nation). Elle met en place des officiers coordinateurs, représentant l'autorité du commandement national, pour la coordination des intérêts nationaux et internationaux. Ces officiers sont l'UCRAN (officier coordinateur représentant l'autorité nationale), secondant le commandant de la force, et le DUCRAN (son délégué), secondant le commandant de l'unité dans laquelle est engagé le contingent national. L'UCRAN et le DUCRAN n'ont pas d'autorité directe de commandement ou de contrôle opérationnel sur le contingent national,

qui dépend du commandement multinational. Leur rôle est de transmettre à ce dernier les consignes données par les autorités nationales, ce qui évite une procédure lente et complexe de consultation politico-militaire. La solution italienne a l'avantage d'assurer aux commandants multinationaux la pleine liberté d'action.

La situation est différente pour l'Armée de terre espagnole dans la mesure où, pour l'instant, la brigade espagnole de la DMNSE est composée uniquement de militaires espagnols, même si elle est parfaitement apte à intégrer des unités d'autres nations. La défense des intérêts nationaux, qui sont parfois divergents et, de ce fait, difficiles à gérer, constitue l'une des principales difficultés de l'exercice du commandement multinational. A cela s'ajoutent l'absence d'une procédure unique pour le travail d'état-major et les problèmes financiers liés aux opérations de l'OTAN, où chaque nation finance sa participation. En tout état de cause, il convient d'insister sur l'importance de la qualité des rapports humains, qui doivent être

francs et loyaux pour éviter toute ambiguïté.

Du côté allemand, on constate la nécessité du caractère consensuel de toute décision prise dans le cadre d'un commandement multinational et le besoin impératif pour le chef d'avoir reçu un mandat clair et détaillé pour mener ses actions. Aussi servir en état-major multinational est un "challenge" professionnel ; les officiers au commandement multinational doivent être particulièrement préparés : enseignement des langues (surtout de l'anglais), stage dans les écoles de l'enseignement militaire supérieur étrangères pour les officiers brevetés (c'est le cas de 50 % des officiers brevetés de la Bundeswehr) et exigence d'une expérience dans un état-major multinational et d'un commandement de même niveau au sein de la Bundeswehr avant d'en assumer un dans cadre multinational.

Servir dans une force multinationale devient un impératif dans la carrière des officiers de la Bundeswehr, les missions multinationales devant voir leur nombre croître avec la mise en place

d'un " M. PESCE " dès l'an 2000. Les qualités requises - force de caractère, ouverture d'esprit et loyauté vis à vis des nations partenaires - constituent à la fois un défi personnel et un enrichissement individuel.

Outre la priorité à accorder à l'enseignement de l'anglais, l'idée de créer un organisme de formation européen de défense a été présentée comme solution d'avenir pour ce type de commandement.

En conclusion de ce premier thème, sept points méritent d'être relevés :

1. L'importance des contraintes politiques sur l'organisation et l'emploi des unités multinationales.
2. L'intérêt pour le commandant d'une force multinationale de bien connaître les possibilités des unités des différentes nations placées sous son autorité opérationnelle, pour éviter tout malentendu avec ses subordonnés,
3. Le souci pour lui d'être toujours parfaitement bien compris par des subordonnés, qui n'ont pas la même langue maternelle que lui,

4. L'importance des rapports humains, qui permettent d'éviter les ambiguïtés ou les dysfonctionnements entre les nations,

5. Le maintien de la visibilité multinationale de la force jusqu'au plus bas niveau, pour éviter toute dissociation d'action de la force par les autorités locales,

6. Le problème posé par les éléments, souvent incontrôlés, de toute nature et de toute nation agissant dans la zone de la division mais n'étant pas sous son commandement et pouvant constituer des "obstacles majeurs à la réussite d'une mission multinationale."

7. La nécessité impérative d'harmoniser la conception du commandement entre les nations.

### **LE FONCTIONNEMENT ET LE TRAVAIL EN ÉTAT-MAJOR MULTINATIONAL**

La participation italienne tire les enseignements du fonctionnement des états- majors multinationaux :

- Le concept de nation "leader" fait apparaître une incontestable domination

des nations anglo-saxonnes au niveau théâtre, si l'on excepte le cas isolé de l'Albanie.

- Le travail en état-major multinational est intéressant dans le cadre des opérations dites de maintien de la paix. En revanche, pour des opérations dites de "haute intensité", un état-major à fort noyau national paraît mieux adapté, compte tenu de la nécessaire rapidité de réaction.

- L'importance du "C4I" et notamment des fonctions RENS et G6 avec l'omniprésence des réseaux Intranet est considérable.

- Nul ne peut se dispenser des procédures standardisées de l'OTAN, fortement imprégnées de culture anglo-saxonne et,

- Même si la connaissance d'autres langues européennes facilite les liens, l'anglais reste la langue de travail privilégiée.

Ce constat conduit à prévoir pour les officiers devant servir en état-major multinational, une préparation préalable incluant l'apprentissage des procédures OTAN, une remise à niveau en langue

anglaise, une préparation professionnelle spécifique à l'emploi tenu et une très bonne connaissance de la bureautique opérationnelle. Evidemment ces officiers doivent disposer d'une très bonne souplesse d'esprit, notamment pour les chefs de bureaux.

L'armée de terre espagnole cultive une approche pragmatique :

- En amont, elle souhaite pouvoir dispenser une préparation spécifique dans un "centre multinational européen"

- Au moment de la relève, une période incompressible d'une quinzaine de jours est nécessaire, pour que le passage de consignes entre deux officiers d'état-major insérés dans un cadre multinational s'effectue dans de bonnes conditions.

- Pendant le séjour, les officiers espagnols affectés dans un état-major multinational, pratiquent le "ressourcement" culturel, en participant régulièrement aux activités de cohésion de leur brigade nationale.

Au-delà des signes visibles de "multinationalité" devant être donnés par le chef d'état-major, la position allemande retient les quatre critères d'un état-major multinational suivants :

- *L'esprit d'équipe* : l'état-major doit avoir la volonté de travailler ensemble.

- *L'aisance linguistique* : à cet effet il faut pouvoir disposer, dans la durée, d'un vivier d'officiers d'état-major possédant parfaitement la langue de travail en vigueur (l'anglais).

- *La compétence otanienne* : tous les officiers connaissent les procédures de travail en vigueur (celles de l'OTAN) et le processus décisionnel.

- *L'expérience multinationale* : Les chefs servant en état-major multinational ont eu, au préalable, une expérience de commandement de même niveau dans leur pays.

Il reste donc au chef d'état-major :

- A établir des règles, notamment de procédure, claires et compréhensibles de tous et à les faire appliquer dans la durée en veillant notamment à ce qu'il n'y ait pas de rupture lors de la mise en place d'une nouvelle équipe.

- A informer en permanence et à conduire l'instruction interne, en faisant travailler le CO sur des cas concrets, en vue de faciliter la transparence des décisions prises.

- A l'instar de ce qui est fait dans chaque pays, à contrôler et à veiller à ce que la tendance naturelle du "mieux", qui est l'ennemi du bien, ne se développe pas.

- A respecter les sensibilités nationales dans les méthodes de travail, les horaires et la politique des relèves, afin de prévenir d'éventuels conflits internes.

L'idée, déjà évoquée de créer une "Ecole de commandement multinational", à mi-chemin entre écoles de l'enseignement militaire supérieur et le Collège de Défense de l'OTAN, est de nouveau reprise par le représentant allemand.

### **LEÇONS APPRISES ET PRÉPARATION DES CADRES AUX RESPONSABILITÉS DE COMMANDEMENT MULTINATIONAL**

L'armement des états-majors multinationaux par des personnels de qualité représente un défi pour les nations européennes "contributrices". Il apparaît donc un besoin de préparation des officiers et une meilleure prise en compte des leçons apprises.

#### ● **La formation à long terme**

Le but de cette formation serait de créer un réservoir de personnels aptes à travailler dans des états-majors interna-

tionaux. Un cycle de formation pourrait être développé sur mesure, après une sélection servant à préciser les points à améliorer pour chacun des stagiaires.

Ce stage d'une durée de deux à dix mois, en fonction de l'expérience et du niveau d'instruction déjà acquis, pourrait avoir comme finalité la maîtrise de l'anglais opérationnel et des techniques d'états-majors multinationaux :

- *Comprendre et communiquer pour remplir parfaitement sa fonction* : la connaissance de l'anglais est indispensable. Ce perfectionnement pourrait avoir comme base quelques mois en école militaire linguistique puis un mois d'immersion dans le pays considéré.

- *Connaître les systèmes de communication et de contrôle* : bureautique, poste électronique, SICF, etc.

- *Connaître les procédures spécialisées de l'OTAN.*

- *Connaître les techniques de communication* pour gérer les rapports humains au sein de l'état-major et également vis-à-vis des médias.

- En outre des CAX (exercices assistés par ordinateurs) communs, des

échanges d'officiers, des séminaires ainsi que la prise en compte des nécessités des états-majors pourraient être abordés en école de formation ou d'application.

### ● La préparation à court terme

#### - Entraînement

L'idéal serait de réaliser, avec des personnels déjà formés, des camps de cohésion d'états-majors multinationaux afin que les personnels acquièrent les connaissances utiles à un engagement sur un théâtre déterminé : règles d'engagement, lois et coutumes locales, connaissance des autres armées engagées, géopolitique, histoire et géographie ainsi que connaissance de la mission et des structures de la force engagée.

#### - Prise de consignes

D'une durée de deux à trois semaines, elle permettrait de vérifier le cycle de formation, de prendre contact avec les personnels déjà en place et d'effectuer les prises de consignes proprement dites.

#### - Exercices d'état major

Ils seraient indispensables pour roder l'état-major à un travail en commun avec des personnels venant d'horizons différents.

### ● Le recueil des leçons apprises

Un effort important est à réaliser pour la formation à long terme et la préparation à court terme des cadres ainsi que pour le recueil des leçons apprises. Afin d'améliorer cette préparation et pour que chaque pays affecte des personnels de qualité dans les états-majors multinationaux, l'idéal serait de créer une école de guerre multinationale, quitte à modifier le cursus de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'Armée de terre française, le Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur pourrait recueillir et exploiter les réflexions des cadres de haut niveau engagés dans des opérations extérieures au sein d'états-majors multinationaux soit par l'intermédiaire de leurs comptes-rendus, soit par des entretiens

oraux enregistrés, afin de faire évoluer la formation à long terme, la préparation à court terme et la doctrine.

La conclusion de cette journée, qui s'inscrivait parfaitement dans la formation des stagiaires de la 112<sup>ème</sup> promotion du CSEM et du stage CONTAC de l'EMSST, est que le commandement multinational reste encore à améliorer. Cette amélioration passe par une formation plus grande des officiers d'état-major, notamment en ce qui concerne la langue anglaise et une exploitation rigoureuse des enseignements des crises.

D'autre part, il apparaît clairement que la qualité des relations humaines, la clarté du mandat et le respect strict de son cadre sont des gages de succès pour un état-major multinational.

Dans un cursus d'enseignement militaire supérieur, ce type de séminaire semble maintenant indispensable, à défaut de l'existence d'un cours supérieur de défense multinational. Le prochain séminaire de ce type pourrait être élargi à d'autres nations avec laquelle l'Armée de terre française participe aux opérations extérieures en cours.

# LA DIVISION 2000 : PERMANENCES ET ÉVOLUTIONS

par le général de Giuli  
adjoint doctrine

**N**ée du principe divisionnaire formulé par le comte de GUIBERT, mise en œuvre initialement dans les armées de la Révolution et de l'Empire, la division est devenue la référence organisationnelle de toutes les armées modernes. Notre armée innove à nouveau quant à ses modalités d'application, en abandonnant la division en tant qu'entité organique permanente. La nouvelle division française devient une grande unité de circonstance, dont aucun constituant n'appartient en propre avant l'engagement à l'état-major de force qui recevra la responsabilité de sa mise sur pied et de son emploi. Ce souci d'adaptation aux circonstances



constitue le fondement doctrinal majeur de cette rupture. Son organisation, son volume et ses capacités lui confèrent une parfaite interopérabilité avec les divisions équivalentes de l'OTAN.

Cette évolution majeure s'accompagne d'autres mesures qui ne sont pas sans conséquences sur la doctrine d'emploi de cette grande unité telle que nous la concevions jusqu'alors et qui, elles, sont dictées par des choix d'organisation résultant directement de contraintes de ressources.

La première est le rétablissement de l'échelon de la brigade, mais

une brigade sans moyens logistiques propres à son niveau.

La seconde consiste en un regroupement de toutes les formations d'appui et de soutien des forces au sein de brigades spécialisées, alors même que le nombre d'échelons hiérarchiques à appuyer et à soutenir peut être de quatre <sup>1</sup> au lieu de trois.

La troisième porte sur la satisfaction d'une facture croissante en moyens de commandement et en systèmes d'information et de communication associés.

L'analyse des conséquences de cette situation élargit dès lors singulièrement la classique réflexion sur l'emploi d'une telle grande unité, puisqu'il faut maintenant se poser la triple question de sa constitution, de son commandement, et de son engagement <sup>2</sup>. Répondre à ces questions revient, tout d'abord, à s'interroger sur les finalités de l'action de la division.

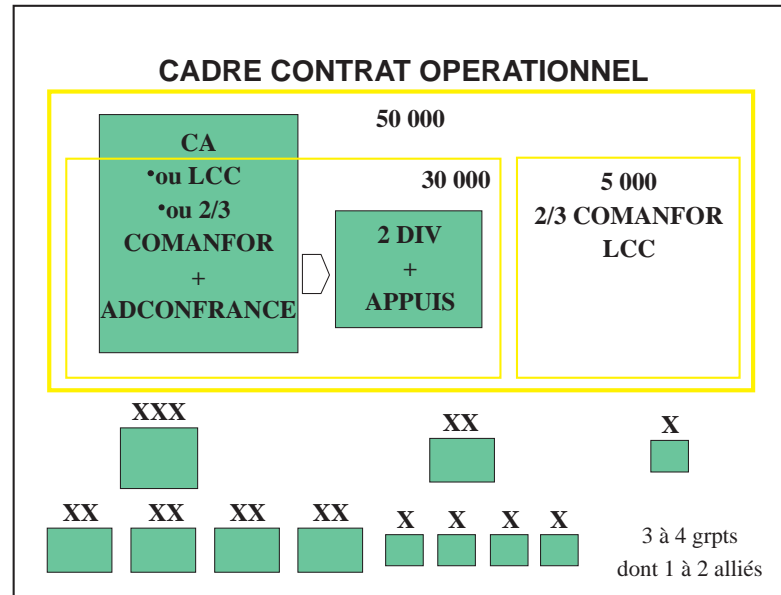
## L'ENGAGEMENT DE LA DIVISION

Cet aspect nécessite d'être abordé en fonction de deux données initiales qui constituent des impératifs et des contraintes particulières nouvelles :

- le contexte d'emploi, lié aux caractéristiques principales des crises et conflits potentiels. Ce contexte déterminera la nature et la qualité des effets à produire et donc des moyens souhaitables.

- le cadre d'engagement, directement issu du contrat opérationnel qui a été fixé à l'Armée de terre, et dont découleront les structures et les responsabilités de commandement et le volume des moyens qu'il sera possible d'engager.

### Le cadre de l'engagement



1. Engagement en multinational au sein de l'Alliance Atlantique en cas de crise majeure relevant de l'article 5 de l'OTAN.

La France engage jusqu'à 50 000 h, et arme un commandement tactique (CA national de type OTAN) au sein d'une force de l'alliance à plusieurs corps d'armée.

Cas préférentiel

### 2. Engagement en multinational hors article 5 de l'OTAN

- au sein d'un groupe de forces interarmées, ou CJTF, de l'OTAN ;
- au sein d'une force interarmées multinationale, ou FIM, dans le cadre de l'UEO ;
- au sein d'une force «de circonstance au sein d'une coalition ad hoc, dans le cadre de l'ONU ou non» ; avec un volume de force allant jusqu'à 30 000 h, avec la possibilité d'avoir à assurer :
  - soit le rôle de nation-cadre du théâtre d'opérations (2/3 du PC/COMANFOR)
  - soit le rôle de nation cadre du commandement de composante terre (commandement tactico-opératif multinational (CCT / CJFLCC) ou d'un CA de type OTAN).

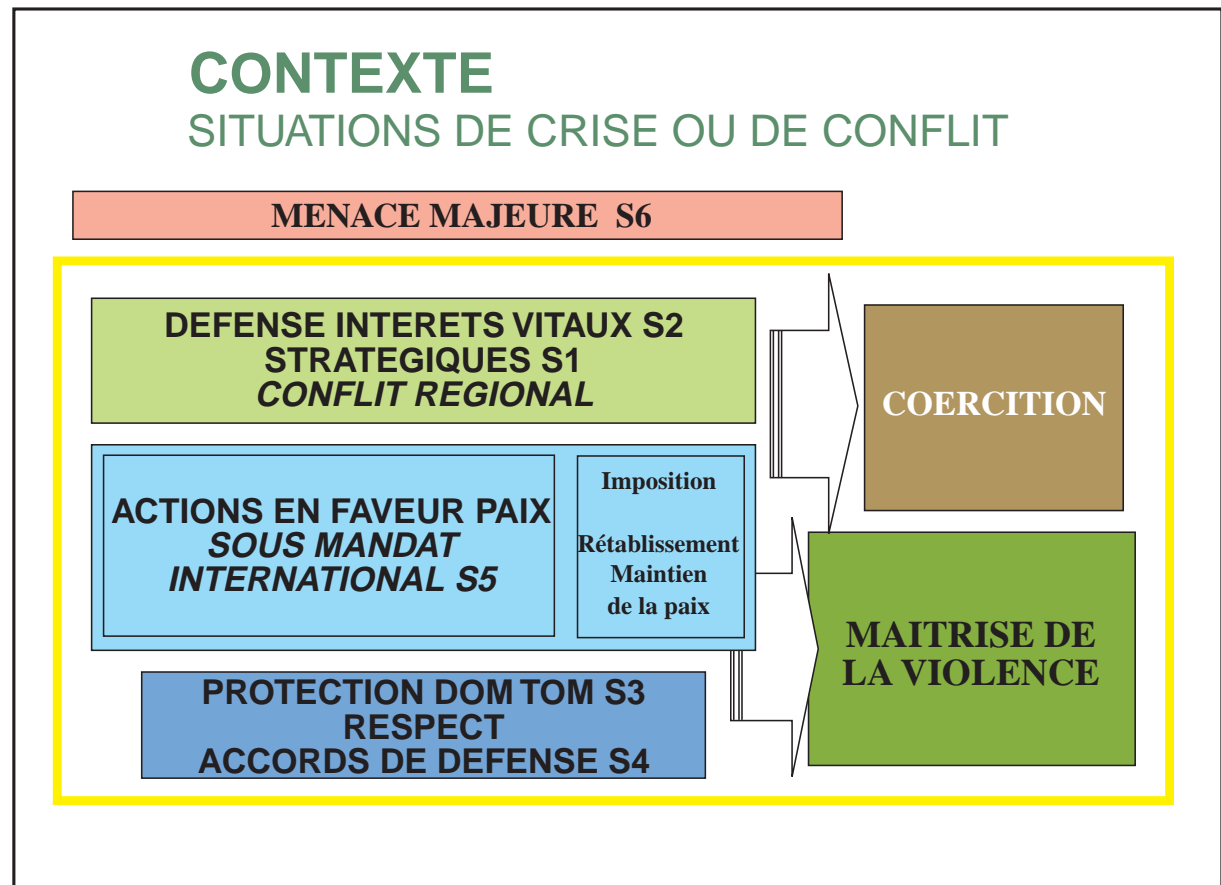
3. Engagement en national, pour la protection du territoire ou pour une intervention à distance dans le cadre d'une opération limitée. La France peut engager un volume d'environ 5 000 h.

Ce dernier cas de figure ne concerne pas la division en tant que telle.

Trois conséquences s'en dégagent :

- La pérennité du principe divisionnaire, caractérisé par trois termes : regroupement interarmes, autonomie d'action ou de combat, échelon hiérarchique intermédiaire et central,
- La différenciation et le découplage des responsabilités de commandement tactique (corps d'armée, division, brigade) et opératif (COMANFOR ou LCC<sup>3</sup>),
- Une nouvelle logique modulaire de constitution des forces sous contrainte d'effectifs.

Le contexte d'engagement de la division peut être résumé par le schéma suivant :



Nota : Les scénarii S3 et S4 relèvent davantage d'un engagement 5000 en national

Il entraîne trois conséquences :

- L'importance de l'interopérabilité des moyens, mais aussi et surtout des procédés d'emploi et des méthodes de commandement (planification et conduite),
- L'importance retrouvée de la manœuvre, c'est-à-dire la possibilité de conserver sa

liberté d'action et de prendre l'ascendant sur l'adversaire, grâce à l'emploi de moyens immédiatement disponibles permettant de constituer une réserve ou d'appuyer immédiatement l'échelon de contact ; une manœuvre offensive cherchant d'emblée à pénétrer au cœur du dispositif adverse, afin d'en détruire les centres de gravité et se dégageant du quasi immuable schéma linéaire en piston de la guerre froide.

- l'élargissement des effets à produire et partant des modes d'actions génériques possibles de cette grande unité. Si une grande part des modes d'actions relevant des scénarii de type conflit régional restent classiques, il a fallu développer ceux à mettre préférentiellement en œuvre dans le mode opératoire «maîtrise de la violence» lors de certaines phases d'actions de force, de coercition, nécessitant la capacité d'avoir à agir dans les champs psychologiques. Ces nouveaux modes d'action ont été, pour l'instant, différenciés en trois :

la sécurisation, le contrôle, l'interposition.

La sécurisation correspond aux scénarii de type opérations de maintien de la paix. Elle se caractérise par la protection de ce qui pourrait constituer des cibles à haute valeur politique, médiatique ou économique. C'est une activité qui peut s'inscrire ou non dans un contexte de limitation des déploiements ostensibles de force, mais qui intervient le plus souvent dans un contexte fortement contraint en règles juridiques.

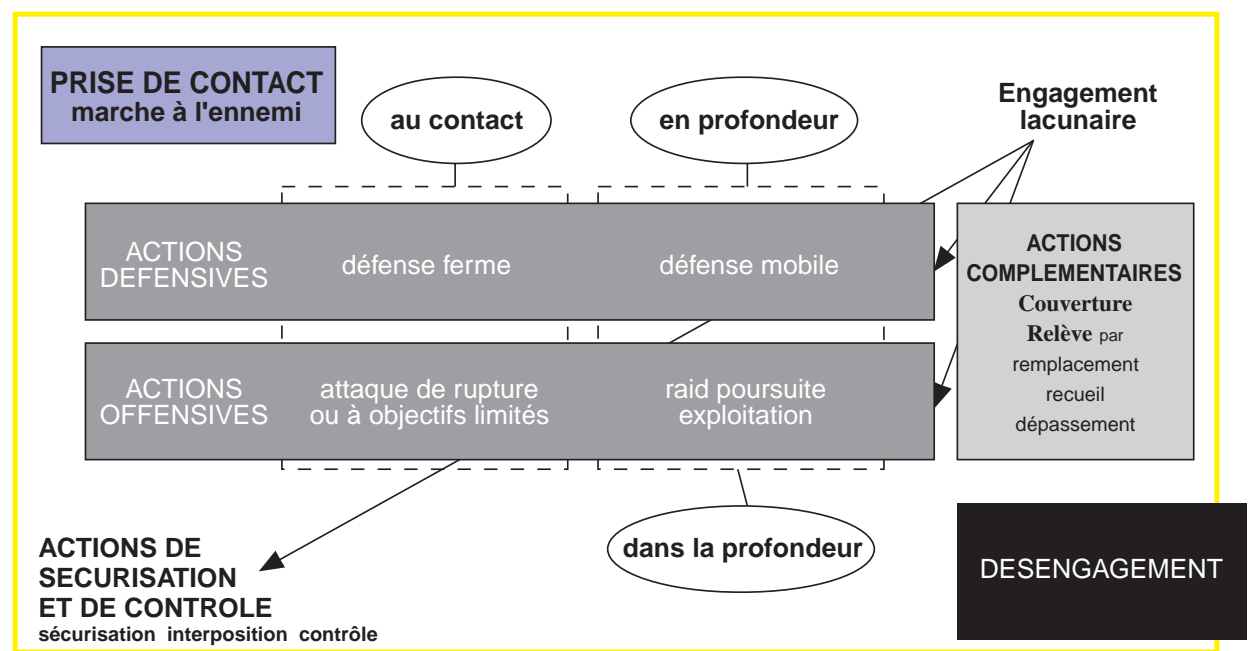
Le contrôle correspond soit aux opérations de rétablissement de la paix, soit dans un conflit régional aux actions dans les intervalles, les flancs et les arrières. Selon son acception relativement classique, il se caractérise par la surveillance, la recherche et la destruction des éléments hostiles dans les secteurs de la zone pouvant leur servir de refuge, ou de bases logistiques et d'axes de déplacements.

C'est une action essentiellement dynamique, qui vise à anticiper sur l'action adverse, dans un contexte où le fait de montrer la force est important et les limitations juridiques non excessivement contraignantes.

L'interposition est une réalité nouvelle, qui se traduit par la prise d'un dispositif tampon et une combinaison de procédés tactiques et d'attitudes issus des deux modes d'action précédents.

En tout état de cause, la présentation des modes d'action génériques de la division reprise ci-dessous s'est efforcée de préserver un agencement pédagogique - ils sont différenciés - mais aussi de ne pas les scinder en deux cas distincts correspondant aux deux modes opératoires, qui se distinguent nettement dans leurs finalités politico-stratégiques mais font appel à des procédés tactiques combinés uniques.

## MODES D'ACTION GENERIQUES DE LA DIVISION



### Les conséquences pour l'action

Au niveau divisionnaire, les deux premiers principes de la guerre demeurent :

- la liberté d'action, qui exige un système de renseignement divisionnaire,

- la concentration des efforts, qui exige d'avoir la capacité d'engager des réserves ou de concentrer des trajectoires de toute nature.

La division doit toujours pouvoir exercer la totalité des responsabilités fonctionnelles pour qu'elle puisse satis-

faire la majorité des actions requises par la mise en œuvre, dans toutes leurs dimensions, des deux modes opératoires envisagés pour les forces terrestres. Elle doit par conséquent disposer des moyens de cette responsabilité.

Les caractéristiques de l'engagement de la division imposent plus que jamais : fluidité, rapidité et continuité des manœuvres, souplesse des dispositifs, adaptabilité des attitudes et des procédés. Le rétablissement de l'échelon brigade doit répondre à ce besoin. Mais réactivité et vitesse résulteront moins de la mobilité et de l'agilité des moyens de contact que de la qualité du ou des cycles décisionnels et de la capacité à ne pas perdre de temps et à disposer au bon endroit et au bon moment de tous les moyens d'appui et de soutien nécessaires à un succès résultant d'opportunités fugaces ou dépendant de menaces à développement rapide. La simplicité des structures, et en particulier la limitation des échelons hiérarchiques, consommateurs de moyens de commandement et générateurs de délais, devrait aussi être un gage d'efficacité.

Ces phases dynamiques d'actions de très haute intensité, précises, ponctuelles et décisives dans un laps de temps contraint, pourront se dérouler après, pendant ou avant des phases plus statiques, visant au contrôle dans la durée de vastes espaces physiques et de milieux humains complexes.

A l'instar de ses homologues occidentales, la division doit ainsi pouvoir préparer, appuyer et soutenir l'engagement de ses brigades ou réaliser à son niveau une action majeure d'appui. Et les principales préoccupations de son commandeur devraient, en principe, moins se situer dans l'action au contact ou le combat proprement dit, affaire de ses brigadiers <sup>4</sup>, que dans sa maîtrise de l'information et dans la gestion du temps, de l'espace et des moyens nécessaires à l'atteinte de son objectif.

## LA CONSTITUTION DE LA DIVISION

### S'adapter : une condition permanente et globale

Ce souci d'adapter moyens et structures aux "circonstances", dont le

général de Gaulle disait qu'elles dominaient l'action de guerre, n'est pas nouveau. Il relève d'une nécessité opérationnelle concrétisée depuis toujours par le paragraphe articulation de l'ordre d'opération et depuis quelques années, pour la phase de planification (IM 10 000) par la définition et par la description de modules opérationnels. C'est aussi une réalité historique, les modèles venant tout naturellement à l'esprit étant ceux des groupements tactiques de la 2ème DB de LECLERC, et à l'étranger les "combat team" américains et les "Kampfgruppe" allemands. Mais il faut convenir que tout cela constituait des aménagements sans commune mesure avec la situation actuelle où le noyau dur de la future division à engager n'est constitué que de son seul état-major opérationnel, lui-même étant d'ailleurs largement renforcé, et des moyens organiques de la ou des brigades affectées.

Car la question à résoudre ne se limite pas à la seule définition des moyens de la division pour les adapter au mieux à sa mission. Elle s'étend aussi à la définition des moyens à attribuer aux deux

niveaux hiérarchiques qui l'encadrent : celui du corps ou de la composante terrestre et celui de la brigade.

La tendance en période de pénurie est de privilégier l'échelon le plus élevé. Mais cette justification hiérarchique est elle applicable et pertinente quelque soit le cas de figure ? En fait la planification en déterminant **quel est le niveau interarmes de manœuvre disposant d'appui et de soutien propres, et de réserves, à privilégier sous contraintes de ressources** devrait conduire à proposer un choix en la matière. Mais toute erreur risquerait d'être irrattrapable, et cette modularité que nous parons de bien des vertus pourrait s'avérer sur ce point un handicap majeur.

Dans l'histoire récente, chaque échelon de force a joué un rôle distinct et complémentaire, qui a évolué selon les circonstances. Au cours de la première guerre mondiale, la division est l'échelon de combat qui agit d'un bloc dans la défensive comme dans l'offensive, le corps d'armée alimentant et ap-

puyant la bataille, la manœuvre ressortissant à l'armée. Pendant le second conflit mondial, puis la guerre froide, le besoin de redonner, dans les phases dynamiques de la bataille, une capacité de manœuvre aux régiments va faire descendre l'interarmes au niveau divisionnaire (1940) puis à celui du groupement tactique (notamment pendant les phases extrêmement dynamiques de la poursuite alliée à l'été et à l'automne 1944). Pendant les phases plus statiques, quand se produit une bascule entre les possibilités de l'attaque et celle de la défense, on assiste à un relèvement des possibilités de manœuvre à un échelon intermédiaire : celui du corps d'armée <sup>5</sup>.

Par analogie avec des situations tactiques indécises ou peu caractérisées, et en sachant quelle pourrait être la réticence à effectuer un choix crucial avant tout engagement, on peut penser que la division constitue une bonne poignée d'éventails pour le positionnement initial des moyens, en évitant le risque de saupoudrage d'une solution visant à renforcer le premier échelon et celui d'une

centralisation excessive d'une solution privilégiant les échelons élevés.

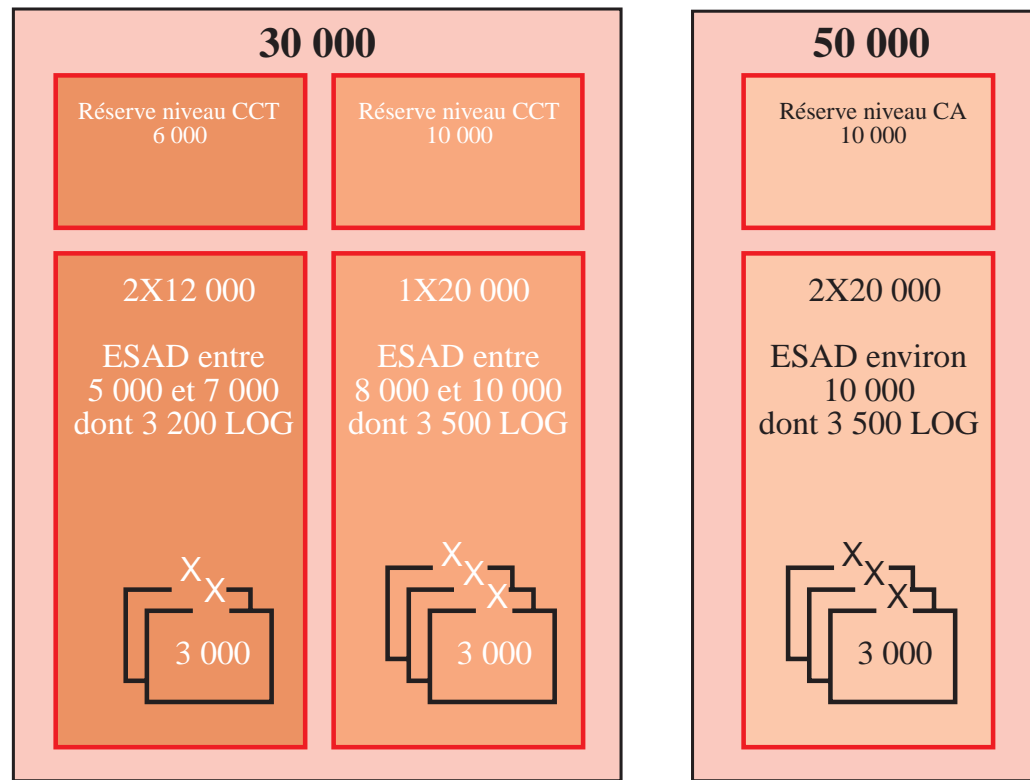
### **Constituer la division : une des conditions de son efficacité opérationnelle**

Après avoir abordé la question des moyens à attribuer aux différents échelons de la force, il convient d'examiner la part respective des moyens d'action au contact et des moyens d'appui et de soutien nationaux à affecter à la ou aux divisions.

Si l'on considère comme impératif le respect des contraintes d'effectifs du contrat, et en admettant qu'il sera difficile de sous-estimer les besoins en moyens de soutien <sup>6</sup>, on s'aperçoit que cette répartition est particulièrement ardue et délicate dans le cas présenté comme le plus probable <sup>7</sup> d'un engagement 30 000 à deux divisions et un échelon supérieur. En pareille situation, la division ne pourra difficilement comporter en propre plus de 12 000 h, ses brigades quant à elle pouvant difficilement dépasser les 3 000.

Il s'agit bien évidemment d'un exemple mais en toutes situations on sera contraint soit de considérer que la brigade doit être plus puissante, auquel cas les EAD seront réduits d'autant, soit que la division doit disposer des ESAD <sup>8</sup> indispensables et admettre des brigades plus ramassées <sup>9</sup>.

## POSSIBILITES DE CONSTITUTION en effectifs nationaux



Dans le cas d'une opération inter-armées multinationale nécessitant une force terrestre d'un volume se situant entre 15 000 et 30 000 h, ou à hauteur de 50 000 h, la division constitue **le niveau intermédiaire d'action de la force**

**terrestre** engagée sur une zone ou sur une direction du théâtre d'opération. Elle dispose d'un **volume de 12 à 20 000 h nationaux**, à trois ou quatre brigades, dont une à deux brigades alliées

Il convient également de préciser que contrairement aux apparences les limites de ses volumes ne doivent pas amener à considérer qu'il y aurait deux types de divisions : une division lourde "OTAN", correspondant aux cadres d'emploi multinationaux dans des scénarii de haute intensité, et une division légère, correspondant à un engagement national. La conséquence de cette différence réside dans le fait que plus la part du contingent national est faible, plus un complément allié serait nécessaire. Ainsi le cadre le plus multinational des engagements ne serait pas celui des opérations 50 000 mais bien le cadre 30 000. Conformément au contrat les engagements 5 000 en national relèveraient bien du niveau de la brigade, l'échelon tactique d'action d'un PC de composante pouvant être confié à un EMF.

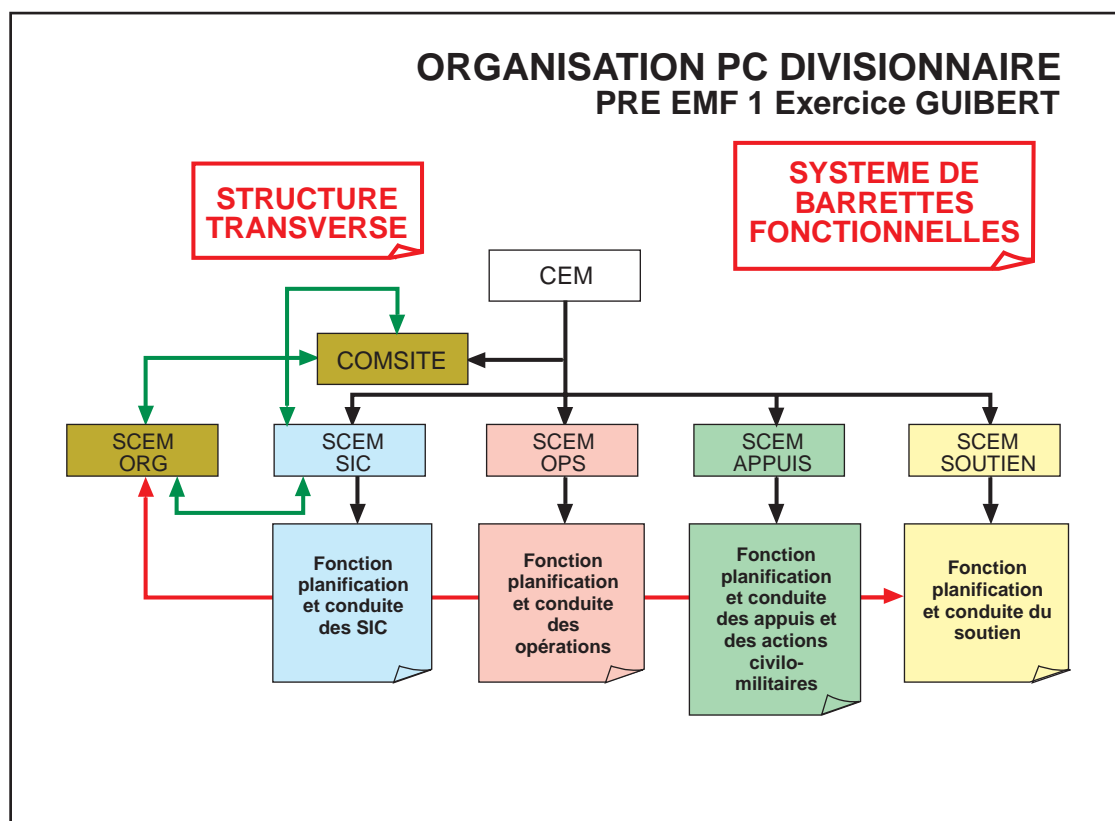
## COMMANDER LA DIVISION

Cette partie traite bien du commandement tactique d'une grande unité, à ne pas confondre avec l'exercice des responsabilités de commandement de composante terrestre, qui peut être confié à un commandant d'EMF. Comme cela vient d'être exposé ci-dessus, cette responsabilité n'est pas liée au volume des moyens engagés.

## Une évolution largement positive...

Pendant de nombreuses années, l'organisation des PC a été considérée comme l'apanage du commandeur, qui mettait son état-major "à sa main" et lui imprimait sa marque. Toute tentative d'uniformisation et de rationalisation aurait été perçue comme une insupportable ingérence dans un domaine réservé. Ainsi les divisions 77 et 84 étaient

commandées en fonction des choix et de la personnalité de leurs chefs selon un mode fonctionnel (cellules rens, ops, log, etc.), un mode directionnel (cellule haut orientée vers le CA, cellule bas orientée vers les régiments) ou, le plus souvent d'ailleurs, sur un mode mixte (directionnel pour les opérations, fonctionnel pour le rens, les appuis et la logistique). Les solutions d'installation variaient également d'un CO sur camionnettes reliées entre elles à un PC sous chapiteau.



Le développement des SIC et les impératifs d'interopérabilité ont tranché ce débat. L'organisation est résolument fonctionnelle. La mise en place du système RITA et le rétablissement de la brigade a résolu en partie le dilemme qui se posait au divisionnaire de l'époque écartelé entre le souci de conduire le combat à l'avant et celui de rester en liaison étroite avec le CA, ce qui générait le fréquent découplage d'un PC tactique. Le choix de la "sheltérisation" et l'adoption uniformisée d'une structure de PC proche de la structure OTAN, ont accru l'interopérabilité et l'efficacité globale de fonctionnement, en raison de la ri-

gueur de l'organisation, du fonctionnement et du confort de travail ainsi généré.

### ... mais de nouvelles contraintes

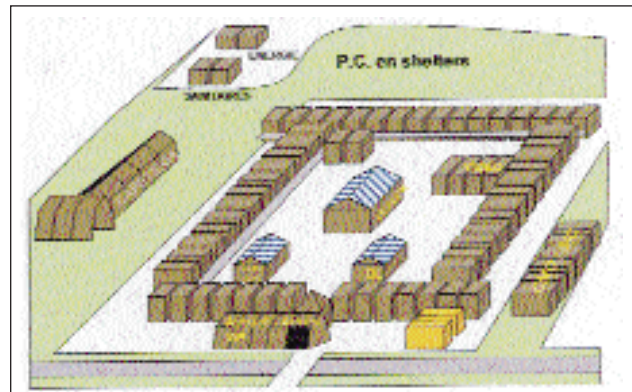
De nouveaux paramètres sont à prendre en compte :

- l'évolutivité du contexte de l'action de la division et des caractéristiques du système de commandement associé (notions de quantité et de qualité variable des bordées de personnel nécessaires),
- l'accroissement très sensible du volume et de la lourdeur du système <sup>10</sup>. Il est à noter que cette tendance va totalement à l'opposé des expérimentations et des exercices observés dans l'armée des Etats-Unis (PC éclatés interconnectés à effectifs réduits ).
- la complexification du système de commandement et la nécessité pour ses utilisateurs, au premier rang desquels se situe le commandeur, d'en maîtriser les outils. Ainsi la nécessaire gestion et le "pilotage" du système lui-même tend à devenir une finalité, consommatrice de moyens et de temps. Le risque n'est

#### Le site de PC de division comprend :

- 1 PC avec ses CMO et ses DL reçus :
  - volume 250 à 450 personnes
  - 70 à 75 shelters
- une centaine d'ordinateurs et le SICF 1G
- 1 unité de transmissions :
  - volume 80 à 100 personnes
- 1 unité de protection :
  - volume 1 compagnie
- 1 unité de soutien :
  - volume 150 personnes.

soit une ville de 700 à 900 personnes



donc pas nul de voir adopter des solutions d'organisation privilégiant le fonctionnement du système pour son efficacité propre <sup>11</sup> (la forme) et moins pour sa vraie finalité : l'efficacité de la division (le fond) <sup>12</sup>.

### Des aménagements nécessaires

Ainsi les gains précités se sont faits au détriment de la mobilité et de la discrétion (lors de l'exercice GUIBERT le PC divisionnaire de l'EMF 1 regroupait sur un site unique plus de 70 shelters, demandant plusieurs heures de montage et de démontage) <sup>13</sup>.

Manifestement cette standardisation et cette interopérabilité des PC doivent s'accompagner d'aménagements permettant de faire face aux besoins particuliers :

- d'une manœuvre dynamique par son rythme, l'ampleur et la soudaineté de ses changements de dispositifs,
- d'une manœuvre dans la profondeur, qui comme évoqué dans la partie traitant de l'engagement de la division ne se résume pas à un raid de brigade ou de

groupement tactique mais devrait bien constituer une action majeure engageant plusieurs brigades et les appuis et soutiens nécessaires,

- d'une manœuvre combinant supériorité opérationnelle classique localisée et contrôlée des espaces lacunaires du dispositif,
- de sûreté et de protection, qui interdisent de concentrer plusieurs vingtaines d'heures l'ensemble du système de commandement divisionnaire, sauf à créer une inacceptable vulnérabilité potentielle.

Ainsi le commandement des arrières ou la gestion de l'espace, la coordination d'une action très mobile dans la profondeur ou dans des secteurs opérationnels temporaires, l'éclatement du système de PC en zones de PC plus discrètes et plus sûres, tout comme l'ajustement des dimensions des nouvelles zones d'action ou l'adaptation des processus décisionnels, restent des questions pendantes qui nécessiteront de parfaire la formule actuellement retenue.

Dans cette perspective, il serait souhaitable :

- que l'organisation fonctionnelle retenue fasse une part plus centrale à la fonction renseignement,
- que l'organisation fonctionnelle - dictée par le besoin de mieux coordonner l'emploi des moyens - et le souci d'interopérabilité OTAN ne nous fassent pas oublier que le temps et l'espace<sup>14</sup> constituent aussi deux paramètres cruciaux de l'action.

L'organisation et le fonctionnement des PC :

- doit dissocier ce qui est propre à la préparation de l'action et ce qui relève de son exécution,
- et pourrait s'articuler selon les finalités de l'action qui déterminent très souvent un cadre espace temps et informationnel spécifique et qui de ce fait spécifient aussi la logique d'emploi des moyens : intervalles ou zones de transits à surveiller, zones de déploiement des soutiens et des appuis à sécuriser, zones

d'action ou de combat, et en particulier zones de combats dans la profondeur, à contrôler.

Cet article vient à l'appui des récents travaux et derniers exercices concernant l'emploi de la division. Il reste encore très interrogatif ou suggestif en raison du manque d'expérience pratique sur les conséquences de l'évolution majeure en cours. Comme toute évolution doctrinale, mais plus que toute autre en raison de son caractère novateur et de son importance pour la crédibilité des forces terrestres françaises, celle-ci nécessitera compléments, expérimentations, validations. Dans ce domaine comme dans les autres, c'est une mission globale pour l'Armée de terre, associant les principaux grands commandements.

## Notes

1. Composante terrestre de théâtre, CA, division, brigade.
2. La question non moins importante du soutien logistique de la division fera l'objet d'un article spécifique.
3. COMANFOR : Commandement de force interarmées - LCC : Land Component Command (commandement de composante terrestre)
4. Cette disposition était aussi celle prévue par les documents d'emploi de la division allemande de la deuxième guerre mondiale, dans la réalité, compte tenu des pertes qui affectent le plus souvent l'échelon de combat, les divisionnaires ont rapidement eu comme souci majeur le combat et le CA la gestion de l'espace et des moyens.
5. Dans le même ordre d'idée l'abandon de l'échelon de la brigade a été dicté par une raison organique, en l'occurrence la diminution des effectifs, et par un souci doctrinal visant à accroître la souplesse et la mobilité de nos forces.
6. Qui dans l'exemple ci-après peuvent être considérés comme insuffisants par les logisticiens.
7. Encore que depuis quelques années, on assiste plutôt à des engagements du volume de la brigade aux ordres d'un commandement de composante assuré par un EMF renforcé.
8. Eléments d'Appui et de Soutien Divisionnaires, puisque par construction ceux-ci ne sont plus organiques.
9. Les compléments pourront bien entendu appartenir à un contributeur allié de la coalition.
10. En considérant que le volume et les responsabilités du PC de division 2000 s'apparentent plus au PC de CA 84 qu'au PC de division 67, ce qui amène à s'interroger sur le rôle et la taille des deux échelons supérieurs actuels que seraient le PC de CA et le PC de composante.
11. A cet égard, l'existence d'un sous chef SIC est symptomatique d'un besoin bien couvert alors même que la fonction renseignement tout aussi transverse est absorbée par les opérations ce qui semble moins pertinent.
12. En sachant que les deux sont indissociables.
13. Une installation dans l'infrastructure étant moins contraignante en délais.
14. Car ils déterminent des processus décisionnels distincts en ce qui concerne le facteur temps et une gestion différenciée des moyens en ce qui concerne l'espace.

# LE DOMAINE AMPHIBIE DANS LES FORCES ARMÉES FRANÇAISES : UNE RUPTURE DOCTRINALE ANNONCÉE

par le colonel Isnard  
du credat ( bureau combat de contact )

**L**e domaine amphibie n'avait aucune raison valable de rester à l'écart des profondes mutations qui ont affecté l'appareil de défense de la France, à la suite de l'évolution du contexte politico-stratégique, résultant de la fin de la confrontation est-ouest. Partie intégrante de la capacité de projection de forces, il a trouvé dans ce cadre un regain d'intérêt, tant dans l'Armée de terre que dans la Marine, qui s'est concrétisé par la décision récente de construire deux Nouveaux Transports de Chalands de Débarquement (NTCD), en remplacement de «l'ORAGE» et de «l'OURAGAN». Ce regain d'intérêt se concrétise également par un renou-



veau doctrinal, dont la Commission Interarmées des Etudes Amphibies (CIEA) est le moteur.

Ce renouveau doctrinal s'inscrit en rupture avec l'ancienne conception des opérations amphibies, dans la mesure où, à l'instar d'autres nations occidentales, la force navale est de plus en plus associée à l'action tactique conduite à terre par la force terrestre débarquée.

Cette complémentarité interarmées s'exprime d'abord en termes de doctrine, notamment dans les domaines du commandement, des appuis et du soutien, avant de se concrétiser par des exercices, voire des opérations s'il en était décidé ainsi. A ce titre, l'exer-

cice "CATAMARAN ", planifié au mois d'octobre 1999, devrait valider un certain nombre d'éléments de doctrine élaborés depuis l'automne 1998 par la CIEA.

En effet, le **Concept National des Opérations Amphibies** (CNOA), paru en 1997, introduit une nouvelle notion, qui consiste à conduire l'opération contre une "côte hostile faiblement tenue". Ceci suppose l'introduction d'une menace à traiter dès avant la mise à terre. Il est alors hors de question pour la force navale de se limiter au simple rôle de transport de la force terrestre, débarquée sur la plage.

Il faut aussi l'appuyer et la soutenir pendant toute la durée de l'opération, y compris sans doute après dissolution de

l'aire des objectifs de l'opération amphibie (AOA ou "Amphibious Objective Area") et transfert du commandement à terre (TOA ou "Transfer Of Authority") entre le commandant de l'opération amphibie (CATF ou "Commander Amphibious Task Force") et le commandant de la force terrestre débarquée (CLF ou "Commander Landing Force").

En outre, on assiste simultanément à une nécessité de renouvellement des matériels majeurs, arrivés à obsolescence, de l'Armée de terre et de la Marine. Ce renouvellement s'accompagne, pour l'Armée de terre, d'une véritable explosion des volumes, non seulement des matériels en eux-mêmes (Véhicule Blindé de Combat de l'Infanterie ou VBCI, Engin Blindé Roues Canon ou EBRC, hélicoptères "TIGRE" et "NH 90") par rapport à leurs prédécesseurs, mais aussi et surtout des volumes qui leur sont associés en maintenance, en munitions et en carburants.

Le Groupement Interarmées Embarqué (GIE), à l'horizon de la mise en service de ces nouveaux matériels, s'avère surdimensionné par rap-

port aux capacités d'emport offertes par la Marine. Nécessité faisant loi, l'idée de soutien logistique à partir de la mer se fait jour au sein de la CIEA, d'autant plus que l'adoption de matériels communs, notamment aéro-mobiles, vient tout naturellement à l'appui de cette initiative.

De la même manière, l'existence d'une menace pose la question de la permanence dans l'AOA d'appuis feux de diverses natures, complémentaires à ceux dont dispose le GIE, donnant ainsi un caractère interarmées de plus en plus affirmé à la conception même de l'opération amphibie.

Enfin, l'observation de l'évolution de la doctrine amphibie, chez nos principaux partenaires étrangers, conforte le souci d'une évolution parallèle, dans la mesure de nos moyens nationaux, aux fins de préservation de l'interopérabilité.

En effet, une "mini-révolution" doctrinale a actuellement lieu dans la Marine et le corps des Marines nord-américains, que ces derniers cher-

chent à faire adopter par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), notamment au travers de l'instance amphibie de cet organisme, l'AWWG ("Amphibious Warfare Working Group"). Il est vrai que la doctrine OTAN est plus ou moins restée, en matière amphibie, proche de ce qui se faisait au cours de la seconde guerre mondiale, et que l'évolution des techniques la condamne à terme à l'obsolescence. En effet, cette évolution des techniques permet maintenant de concevoir une opération amphibie à partir des navires, situés au delà de l'horizon par rapport au rivage, directement vers les objectifs à terre, même éloignés de la côte, en essayant de réduire les contraintes liées au changement de milieu, et en allégeant au maximum l'empreinte logistique à terre.

Le recours privilégié à la troisième dimension, tant pour la projection tactique de forces que pour l'appui feu, l'utilisation de lanceurs à longue portée (missile "CRUISE" par exemple) et l'amélioration du lien mer-terre (LCAC ou "Landing

Craft Air Cushion" par exemple) sont les principales voies techniques explorées par nos alliés nord-américains à cet égard. L'utilisation des fleuves, comme voies de pénétration vers l'intérieur des terres, complète au niveau tactique cette approche doctrinale d'opération amphibie directement des navires vers les objectifs.

Il appartient donc aux forces armées françaises de poursuivre dans ce sens la réflexion en cours, et de rechercher, en national et en interallié, l'équilibre optimum entre le souhaitable et le possible.

Dans le **domaine du commandement**, les moyens, notamment satellitaires, mis à la disposition des forces, permettent d'envisager de grandes élongations, susceptibles de faire éclater la conception traditionnelle de l'AOA. Co-localisé avec celui du CATF à bord d'un TCD, le poste de commandement (PC) du CLF lui permet de commander la manœuvre terrestre en retardant au maximum son débarquement, voire, dans certaines situations tactiques,

en ne débarquant pas (notamment dans le cas d'un raid amphibie) ou en ne débarquant qu'un PC tactique. En effet, les TCD de nouvelle génération ("FOUDRE" et "SIROCCO"), offrent des possibilités de déploiement de P.C. et de mise en œuvre de liaisons, qui associées à un RITA (Réseau Intégré de Transmissions Automatisé) embarqué, permettent le commandement de niveau opératif et tactique de l'opération amphibie. Ces possibilités seront encore accrues sur les TCD de nouvelle génération, successeurs de «l'ORAGE» et de «l'OURAGAN».

En matière d'**appuis feux**, le principe de ciblétiq ("targeting"), couramment admis pour la manœuvre terrestre, est appliqué pour les opérations amphibies en utilisant des vecteurs en provenance des trois armées.

L'appui sur la zone de mise à terre peut ainsi être effectué par l'artillerie navale (tourelles de 100 mm des frégates de surface), que son allonge et la nécessité de laisser le navire à distance de sécurité de la côte (à peu près 5 miles nautiques) ne permettent pas d'utiliser

au-delà à l'intérieur des terres. Les hélicoptères embarqués de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) peuvent également être utilisés à cette fin (actuellement "GAZELLE", bientôt "TIGRE"). Enfin, les aéronefs de l'Armée de l'air, mis en œuvre à partir du territoire national ou d'un territoire ami proche du lieu de l'intervention, et les aéronefs de la Marine, mis en œuvre à partir d'un porte-avions si ce dernier est intégré à la force navale, peuvent aussi participer au traitement d'une éventuelle menace dans cette zone. L'acquisition des objectifs est du ressort des commandos marine, débarqués en discrétion depuis J-3 dans l'ensemble de la tête de plage (partie terrestre de l'AOA, profondeur comprise).

Ainsi, tous les moyens sont-ils réunis pour mettre en œuvre, de manière complémentaire et coordonnée dans le temps et dans l'espace, à partir du PC embarqué du CATF, éventuellement à partir d'un PC volant à bord d'un aéronef de l'ALAT, un traitement de la menace adapté à la situation tactique du moment, soit avant la mise à terre, dans le cadre des opérations avancées, soit directement en appui de cette dernière.

**L'appui dans la profondeur** pour sa part, qu'il soit direct au profit des unités terrestres au contact ou appliqué sur d'éventuelles menaces de second échelon, repose essentiellement sur les avions de l'ALAT, de l'Armée de l'air et/ou de l'aéronavale. Après mise à terre, l'artillerie navale peut être relayée par les appuis organiques du Groupement Tactique Interarmes (GTIA), à savoir la Section de Mortiers Lourds (SML) de la Compagnie d'Eclairage et d'Appui (CEA).

Il convient de noter que d'ores et déjà, la SML est le seul moyen d'appui direct mis en œuvre à partir de la terre, et nécessitant en conséquence une mise à terre avec ses unités de feu, représente d'ailleurs un des problèmes logistiques les plus délicats à résoudre. Pour sa part, le Groupement Aériomobile (GAM) intégré au GIE peut être mis en œuvre en totalité à partir des bâtiments de la force navale.

C'est néanmoins dans le **domaine logistique** que les défis sont les plus ardues à relever.

L'explosion des volumes précédemment citée, confrontée à l'offre de la Marine (4500 m<sup>2</sup> de radier notamment), ont contraint les membres de la CIEA à programmer l'embarquement à bord des TCD des seuls moyens de combat et d'appui, avec une logistique associée de trois jours de combat, en majorité répartie à bord des engins de combat. Le reste des moyens, notamment logistiques, est embarqué, autant que de besoin, sur d'autres navires de la force navale ou tout simplement non embarqué, en raison des capacités logistiques alternatives offertes par la force navale.

En effet, les capacités hospitalières et médico-chirurgicales fournies par les TCD sont en tout point calibrées au besoin du GIE, même si un soutien santé de proximité lui est attaché, en raison de la haute priorité donnée à la cette fonction logistique.

Les capacités de stockage, notamment de carburant, à bord des unités de la force navale (TCD, pétroliers – ravitailleurs) couvrent également largement les besoins des unités débarquées.

Enfin, des synergies ont été identifiées en matière de maintenance, qui permettent le traitement de certains matériels à bord de navires ateliers. La similitude des matériels aériomobiles à la mise en service du NH 90 n'en est pas l'une des moindres.

Cependant, cette capacité de soutien logistique à partir de la mer suppose un lien mer-terre fiable, à grand débit si nécessaire, et pouvant s'il le faut s'affranchir simultanément des conditions météorologiques et d'une infrastructure portuaire.

Autant les hélicoptères de transport du GAM, la batellerie amphibie une fois dégagée de sa mission de mise à terre des moyens de combat, et la drome de la force navale, s'avèrent tout à fait adaptés aux évacuations sanitaires et au transport des charges, autant la mise à terre des véhicules logistiques embarqués hors TCD, nécessaires au transport à terre de ces mêmes charges, ne peut se faire dans de bonnes conditions par les seuls moyens militaires (en particulier de la Base de Transit Interarmées ou BTI).

L'affrètement de moyens civils, présentant les mêmes caractéristiques que des TCD peut en effet s'avérer nécessaire et tout à fait adapté aux besoins, une fois la zone de mise à terre sécurisée par les moyens terrestres. Ce lien mer-terre assuré, il faut convenir que la sûreté d'une base logistique à la mer est bien meilleure que celle d'une base installée à terre, dont il n'est pas possible de s'affranchir actuellement, même s'il est d'ores et déjà envisageable de l'alléger dans des proportions significatives.

Si la nécessité, alliée à l'observation de nos alliés dans le domaine amphibie, a conduit ce dernier à l'évolution doctrinale en cours, il convient d'ores et déjà **d'anticiper sur l'avenir**, en conduisant la réflexion sur l'amélioration de ce lien mer-terre, qui fait la spécificité du milieu amphibie.

En effet, les NTCD ne peuvent se concevoir sans une nouvelle batellerie, pour laquelle le débat est encore ouvert entre une batellerie de type archimédien ou sur coussin d'air.

Quant à l'Armée de terre, l'acquisition de véhicules spécifiques est actuel-

lement à l'étude. Ils pourraient équiper une à deux compagnies d'infanterie dans chaque brigade à vocation amphibie (6<sup>ème</sup> BLBMa et 9<sup>ème</sup> BLB) de manière à permettre la mise à terre de la première vague dans des conditions bien meilleures que les conditions actuelles.

# PRÉSENTATION DE L'EMSST

par le général Coulon  
directeur de l'EMSST

**L'**accès des officiers à l'Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique intervient après une douzaine d'années de carrière. Il est conditionné par la détention du diplôme d'état-major et par le succès au concours, soit du premier degré qui oriente vers une scolarité du diplôme technique, soit du deuxième degré. Ce dernier comporte un cycle scolaire ou universitaire complété par des études opérationnelles au Collège Interarmées de Défense et débouche sur l'attribution du brevet d'études militaires supérieures.

Cet enseignement s'inscrit dans une triple perspective :

«**Continuité** avec la formation ini-



tiale», dispensée à l'Ecole spéciale militaire de Saint Cyr et à l'Ecole militaire interarmes, où les officiers sont préparés aux premiers niveaux de responsabilité. Le passage à l'EMSST se situe au moment d'aborder la deuxième partie de carrière.

«**Cohérence** avec les besoins de l'Armée de terre» qui fait appel à des compétences confirmées dans des domaines variés. Ce complément de formation est valorisé par la maturité acquise au sein des régiments, en particulier dans l'exercice du commandement d'unité élémentaire.

«**Complémentarité** entre les études universitaires et les études opérationnelles». Tous les diplômés techniques sont diplômés d'état-major.

S'agissant des brevetés, le passage successif à l'Ecole d'état-major, au stage de connaissances tactiques et au Collège Interarmées de Défense montre bien que la formation opérationnelle des officiers de l'EMSST revêt une importance majeure.

Le candidat qui choisit la voie de l'Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique est avant tout un officier à la vocation confirmée. Une majorité, en particulier pour les scientifiques, accédera à des responsabilités de commandement. La noblesse, mais aussi la difficulté des missions qui attendent les stagiaires impliquent un impérieux devoir d'excellence. Le général de GAULLE écrivait «L'ambition dont on n'a pas le talent est un crime». L'ingénieur général SABATIER, dans ses «propos hors cours» disait, pour sa part, «Vous n'avez jamais fait assez si vous n'avez pas fait trop». Dans l'étude il n'est qu'un but : le maximum.

# L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

par le lieutenant-colonel Robein  
adjoint de la section scolarités

**D**epuis plus de cinquante ans l'EMSST forme des officiers qualifiés et compétents dans des domaines nombreux et variés, dont toute armée moderne a besoin, pour assurer aussi bien son fonctionnement que son engagement opérationnel.



D'une durée généralement comprise entre un et quatre ans, les scolarités, largement ouvertes sur l'extérieur, sont presque toutes effectuées dans des établissements civils, parfois à l'étranger, et, pour le brevet, suivies d'une année au Collège Inter-armées de Défense (CID).

## LES DOMAINES COUVERTS

Définis par l'Etat-major de l'Armée de terre, les domaines couverts par les scolarités concernent notamment les disciplines liées :

- aux armements et aux matériels dans le domaine spatial, les télécom-munica-

tions, l'informatique, le nucléaire et bien d'autres encore.

- à la gestion des ressources humaines, représentées notamment par la sociologie, les sciences de l'éducation, les études juridiques.

- à l'administration et à la gestion qui englobe les finances, le contrôle de gestion, la logistique, etc.

- au renseignement et aux relations internationales, centrées sur l'étude des langues et des civilisations, accompagnées d'une application dans les pays considérés.

En tout ce sont environ cent cinquante filières qui sont offertes par plus de soixante dix établissements différents.

## LA SÉLECTION DES OFFICIERS

Après le stage à l'Ecole d'Etat-Major (EEM), qui constitue un premier filtre, les candidats sont actuellement sélectionnés au moyen de deux concours de niveau différent dont le but est de recruter :

- pour le premier degré de l'enseignement militaire supérieur (EMS1), des

més Techniques (DT) qui doivent être aptes à tenir en état-major ou dans des organismes interarmes des postes requérant une qualification élevée dans certaines techniques ou disciplines spécifiques.

Titulaires de la double qualification DEM-DT, ils se verront proposer des emplois intéressants et enrichissants correspondant à leur centre d'intérêt et seront, le moment venu, les candidats privilégiés au Brevet Technique d'Etudes Militaires Générales (BTEMG).

- pour le deuxième degré (EMS2), des brevetés qui ont vocation à tenir des emplois de niveau élevé, nécessitant un haut degré de connaissances à la fois générales, militaires, scientifiques et techniques. Dans cette perspective, les études universitaires sont complétées par le stage du Collège Interarmées de Défense (CID).

Ainsi l'Armée de terre dispose, à côté de la voie du Cours Supérieur d'Etat-Major (CSEM), plus spécialement dédié aux études opérationnelles, d'une autre voie d'accès aux grandes fonctions militaires, particulièrement performante et adaptée à ses besoins.

## CARACTÉRISTIQUES DES SCOLARITÉS

Les scolarités sont largement ouvertes sur l'extérieur, puisque, à l'exception des disciplines spécifiquement militaires, elles se déroulent dans de grandes écoles civiles, et sont sanctionnées par des diplômes de haut niveau obtenus, selon les cas, après une à quatre années d'études.

L'ouverture sur l'extérieur est particulièrement évidente pour la filière langues-relations internationales, pour laquelle une partie substantielle de la scolarité se déroule à l'étranger lors des stages d'été et, surtout, du stage d'application au cours duquel les officiers passent environ un an à l'étranger, généralement dans une école militaire ou une université.

S'agissant des sciences de l'ingénieur, les scolarités ont lieu dans des grandes écoles ou universités civiles à la réputation bien établie, telles l'ENSAE (Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace), l'ENSTA (Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées) ou encore l'ENPC

(Ecole Nationale des Ponts et Chaussées).

Quant aux sciences de l'homme, elles sont également dispensées par de grandes écoles telles l'IEP (Institut d'Etudes Politiques) de Paris, HEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales) ou l'EET (Ecole Européenne des Transports).

Enfin, pour une dizaine de stagiaires la scolarité est couronnée par un séjour d'une, voire deux années dans une école de guerre d'un pays occidental en lieu et place du CID.

Le caractère civil de la plupart des scolarités ne nuit nullement à la spécificité du métier militaire, puisqu'elles sont toutes précédées par le stage à l'Ecole d'Etat-Major d'une part et, pour le BT, suivies par les cours du Collège Interarmées de Défense d'autre part. Enfin, tous les stagiaires du BT, ainsi que ceux du DT qui effectuent un stage dans une école militaire étrangère, suivent au préalable un stage de connaissances tactiques organisé par le Cours Supérieur d'Etat-Major (CSEM).

Les diplômes obtenus sont généralement des Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA), Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS), Master pour le Brevet Technique (BT), et des Maîtrises ou des Diplômes d'Université (DU) pour le Diplôme Technique (DT).

### **ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Pour accomplir sa mission, l'EMSST, commandée par le général directeur assisté d'un colonel sous-directeur et chef de corps, est organisée de la façon suivante :

**La section «Information- études» est chargée :**

- de l'information des officiers avant et pendant la préparation des concours d'admission. Il s'agit notamment de leur présenter les différentes filières, Sciences de l'Ingénieur (SI), Sciences de l'Homme (SH), Langues et Relations Internationales (LRI) et les scolarités

correspondantes, afin qu'ils soient en mesure d'émettre des vœux en toute connaissance de cause.

- des études menées aussi bien sur les concours d'admission que sur les scolarités, afin de les adapter au mieux aux besoins et aux moyens de l'Armée de terre.

- de la préparation et du suivi des concours exécutés par la cellule prévue à cet effet.

**La section «Scolarités» a pour mission :**

- d'orienter les stagiaires avant leur affectation à l'EMSST. Elle reçoit les fiches de vœux des candidats qu'elle dirige vers une filière en faisant correspondre autant que faire se peut les desiderata des intéressés aux besoins de l'Armée de terre exprimés dans la note annuelle de l'EMAT.

- de définir la scolarité de chaque stagiaire et de suivre celui-ci durant l'ensemble de son cursus.

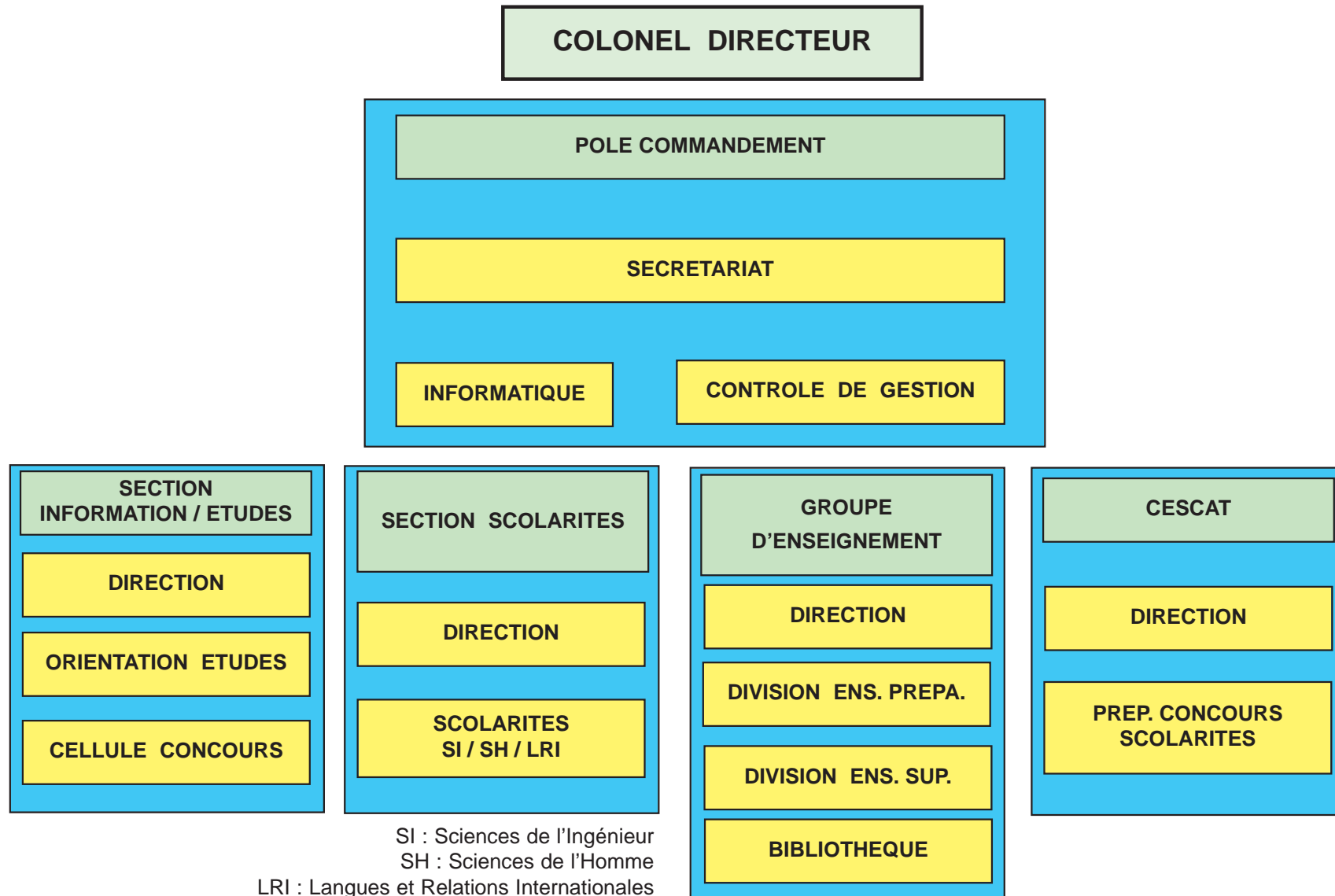
A ce titre, après avoir orienté chaque officier en fonction des diplômes qu'il détient vers tel ou tel établissement

en vue de l'obtention d'un diplôme spécifique, elle gère les stagiaires, qui lui sont affectés durant l'ensemble de leur scolarité, et des divers stages, y compris à l'étranger, et elle les administre en liaison étroite avec les organismes de soutien du CDES.

**Le groupe d'enseignement** prépare les officiers aux épreuves des concours puis, pour ceux qui sont reçus, à l'entrée dans les différents établissements où ils effectueront leur scolarité. En effet, les officiers qui s'engagent dans la préparation des concours, puis dans des scolarités de haut niveau ont, pour la plupart d'entre eux, abandonné les études depuis leur arrivée en régiment où il se sont consacré totalement au commandement de leurs hommes. Il est donc indispensable de remettre à jour leurs connaissances, notamment dans les domaines qui évoluent rapidement.

**Le Cours Supérieur du Commissariat de l'Armée de Terre (COS-CAT)**, enfin, assure l'enseignement militaire supérieur des commissaires de l'Armée de terre.

## L'Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique



# L'AMICALE DE L'EMSST

par le contrôleur général des armées Roqueplo  
président de l'amicale de l'EMSST

**P**ar l'organisation du CDES de l'Armée de terre, la doctrine retrouve son lieu naturel : l'Ecole militaire. Cette mesure satisfait aussi la subtile harmonie du génie de notre langue : doctrine, du latin «docere», est enseignement ; de même école est famille de pensée. Les deux termes se conjuguent en transmettre, instruire, mouvoir : les travaux de la doctrine sont destinés à faire école.

Une association, telle que l'Amicale de l'EMSST, soutenue et encouragée depuis sa fondation, il y a plus de trente ans, par la hiérarchie de l'Ecole militaire, spécialement par le directeur de l'EMSST, ne peut rester en marge de la réforme. Elle est d'ailleurs systématiquement associée aux manifestations officielles de l'EMSST, et apporte le concours de ses membres au rayonnement de l'institution. C'est la raison pour laquelle elle a, par son assemblée générale extra-ordinaire du 8 avril dernier, modifié ses statuts. Ses buts essentiels sont la camaraderie et la solidarité entre les promotions, le concours à l'information et à la culture de ses membres, la mise en valeur de l'enseignement militaire supérieur reçu à l'Ecole militaire, l'aide et les conseils dans le domaine de la reconversion.



Dans une armée d'active plus réduite et professionnalisée, la proportion des emplois supérieurs sera sans doute plus restreinte, mais les emplois d'offi-

ciers hautement qualifiés de niveau intermédiaire occuperont une place plus importante.

La gestion individualisée des projets professionnels, notamment l'organisation d'une reconversion relativement précoce pour un effectif élevé et de très bonne qualité, prendra une importance nouvelle, car les nécessités du recrutement et de la formation seront, à ces niveaux, de plus en plus qualitatives et singulières et de moins en moins quantitatives et uniformes. Cette remarque devrait se vérifier tout spécialement pour une bonne sélection des candidats à la poursuite d'une carrière longue dans la filière expert et à l'accès aux emplois supérieurs de commandement, les deux voies étant conçues comme des moyens indissociables et complémentaires d'émergence des élites

destinées à l'exercice des plus hautes responsabilités. L'Armée de terre dispose à cet effet d'un atout important qui est la très solide organisation de son enseignement militaire supérieur, qu'il soit tactique, scientifique ou technique, regroupé et harmonisé au niveau du CDES et jumelé avec les études de doctrine.

Afin de tenir compte de la tendance au regroupement des filières de formation spécialisées dans un concept rénové de l'agencement des carrières des officiers de haut niveau de l'armée de terre, la volonté de l'amicale de l'EMSST, exprimée récemment en assemblée générale de l'association, est de s'ouvrir désormais en amont et en aval de son objet spécifique.

En amont, elle accueille plus largement des membres nouveaux, considérant notamment les stagiaires et leur encadrement comme membres de droit pour la participation à toutes ses activités.

En aval, elle se met en mesure de modifier, si nécessaire, ses structures et prévoit la possibilité de participation élargie aux activités d'associations-soeurs et d'actions communes.

Parmi les objectifs les plus actuels, figurent notamment les questions suivantes :

- l'action en direction et en faveur des plus jeunes promotions, y compris par des parrainages et par l'aide officieuse et strictement personnelle à la réflexion sur les choix de carrière ou la mise à disposition de «carnets d'adresses» ;
- la diffusion des textes écrits par ses membres, la mise en valeur des travaux et le choix d'une ligne éditoriale qui évite d'empiéter sur les publications officielles (telles que «Objectif Doctrine» par exemple...) ;
- l'utilisation de moyens modernes de gestion de «l'annuaire» et de diffusion de l'information ;
- la participation au maintien du lien «armée-nation».

Des commissions spécialisées fonctionnent, dont les principales sont, actuellement, la commission «activités», qui assure la réalisation des manifestations de l'Amicale (dîners-débats, conférences, colloques et mini-colloques, visites et voyages ...) et la commission «rayonnement» (secondes carrières, parrainages, actions en réseaux). La

commission «Contact et communication» est en cours d'étude de réorganisation.

Enfin une «Antenne» assure une permanence hebdomadaire, tous les jeudis, dans les locaux de l'EMSST (2ème étage, pièce n°34); elle dispose d'un téléphone-répondeur (01 44 42 42 72) et d'un fax-téléphone-répondeur (01 44 42 50 45). On peut y joindre le président, le secrétaire général, le trésorier et, plus généralement, les membres du conseil d'administration. La création d'un site Internet est à l'étude.

Nous ne sommes pas encore au bout des évolutions nées de la professionnalisation, le développement d'une vie associative accommodée à la vie militaire est un moyen d'aider à ce que ce mouvement se fasse en bonne harmonie entre les décideurs et les acteurs de cette mutation. Tout en restant dans sa mission, qui n'est pas de participer aux décisions mais de servir d'instrument d'échange et de libre réflexion, l'Amicale de l'EMSST marque son intention de demeurer utile en sachant s'adapter.

# The Doctrine of the British Army: The ManoEuverist Approach

## par le colonel Merrick chef de la mission de liaison britannique

**W**hat is doctrine ? In its simplest terms, doctrine is what is taught.

NATO sees doctrine as «fundamental principles by which military forces guide their actions in support of objectives. It is autho-ritative but requires judgement in application.» The British Army has further refined this to mean :

«Military doctrine is a formal expression of military knowledge and thought, that the Army accepts as being relevant at a given time, which covers the nature of current and future conflicts, the preparation of the Army for such conflicts and the methods of engaging in them to achieve success.»



What is the place of doctrine ? In the British Army there are three levels at which doctrine is expressed :

- **Military doctrine.** This is the highest level of our military doctrine and is issued by our Chief of the General Staff (the homologue of CEMAT). Its function is to establish the framework of understanding of the approach to warfare in order to provide the foundation for its practical application.

- **Higher level doctrine.** Higher level doctrine is concerned with the principles that govern the conduct of operations at all levels.

- **Tactical doctrine.** This level provides the main body of doctrinal instruction within the Army. It ensures that all

commanders whatever their level have a common foundation upon which to base their plans.



Whilst doctrine should be regarded as neither infallible nor dogmatic, it nevertheless has authority and is to be followed. It provides focus for debate within and outside the Army. This article will concentrate on the approach that the British Army has adopted in recent years, which is known as the manoeuvre-

rist-oriented approach to warfare, and which seeks to defeat the enemy by methods other than attrition alone.

The British Army's emphasis on a less attritional form of warfare is based on the recognition that approaches to warfare can be described in terms of the degree to which the enemy's defeat can be achieved through attrition. Of course both sides of a conflict can expect losses due to attrition. However, the side with a superiority in men and materiel is more likely to win a contest of stamina ; the attritional approach is thus characterized by firepower, concentration of force, and by little movement once battle is joined.

The flip side of this approach is a minimum-attritional approach favoured by the British Army, where men and materiel are resource limited. In such a case, he must avoid a mutually wearing test of stamina, and rely on evading the enemy's strengths, while attacking his vulnerabilities, and breaking his cohesion in order to defeat or destroy him. The main method of achieving this outcome is through manoeuvre and hence

the description of this strategy as the manoeuverist-approach.

### THE PREREQUISITES OF THE MANOEUEVERIST APPROACH

The **first prerequisite** is for **intelligence** that can not only identify the enemy's strengths but also the critical weaknesses and vulnerabilities of his whole system. To achieve this level of intelligence, we must focus on the enemy at a specific place and time and develop an intimate knowledge of his system. We must also develop the ability to get inside his mind. This is a quantum leap in qualitative terms over the «bean counting» of hardware favoured in the past.

The **second prerequisite** is the **use of tempo**. Tempo is the ability to react faster than the enemy can. This allows us to manoeuvre : to move into a position of advantage relative to the enemy. Once in this position we can apply force or simply threaten the use of force ; this might force a reaction, which we might further exploit, and so on. We aim to achieve high by :

- adopting a speedy decision-cycle - also known as the «OODA Loop» - based on the requirement to : Observe, Orient, Decide and Act ;

- developing a high standard of tactical drills (reducing the need for orders) ;

- the use of fast, mobile weapon platforms.

Since tempo is relevant only in direct comparison with our opponent, an important way of maximizing our tempo is to slow his down. For example, we might use deception or surprise, since these waste his time and give us a further advantage.

Fundamental to the achievement of high tempo is our **third prerequisite : decentralized command**. A command system which only permits decisions to be made at the highest levels or which demands that all decisions are passed upwards for ratification, will slow down the tempo. However, to ensure that activity remains focused, and is not dissipated or mutually interfering, two fundamental principles must be followed :

- all subordinates must work within the overall commander's intent ;

- and the commander must clearly spell out that intent. Moreover, he must give a mission for each subordinate, and the main effort of that activity, but leaving the subordinate free to implement the mission in the way he sees fit. This can be summarized as *what* and *why* but not *how*.

Finally, to work effectively, decentralized command requires openness, honesty and mutual trust between commanders at all levels.

The **fourth requirement** is for an **all-arms, joint service, and combined (multinational) approach** to maximize our strengths over the weaknesses of our adversary's systems.

**Fifthly**, the manoeuvrist-approach requires a rather **different style of command**.

The attritional approach demands of a commander few qualities in a large measure : physical courage, tenacity, discipline, and the ability to plan in detail,

but with limited amounts of imagination. On the other hand, the manoeuvrist-approach requires a commander to focus on mentally out manoeuvring his opponent.

To achieve this, the commander must be cunning and devious, a creative thinker able to apply originality and imagination to problem solving. He must have the ability to recognize fleeting opportunities at once, and having done so, to have the initiative to decide, act and communicate his orders and to do it all quickly. He must develop intuition, and he must be able to judge and take risks.

The **last prerequisite** is to have **room to manoeuvre** in terms of space, time and method. A commander who is given narrow boundaries, little time and tight political constraints (such as Rules of Engagement) may be forced to fall back on an attritional approach.

In summary, attrition and manoeuvre are opposites only in the sense of being alternative approaches to warfare at opposite ends of the spectrum.

All warfare is in practice a combination of both attrition and manoeuvre, with the most appropriate mix being determined by the circumstances.

The prerequisites for manoeuvrist warfare that have been identified in this article have become increasingly relevant with the dénouement of the Cold War situation and the development of a new, fluid security environment. It is this situation that has further influenced the British design for military operations and that has led, in turn, towards the adoption of a manoeuvrist doctrine for the British Army.

# SE PRÉPARER À LA MULTINATIONALITÉ

par le chef d'escadron Gueguen  
(111ème promotion du CSEM)

**Q**u'elles soient permanentes comme la Brigade Franco-allemande ou temporaires comme la Division Multinationale Sud-Est de la Stabilisation Force, les unités multinationales sont aujourd'hui une réalité. En dépit de quelques dysfonctionnements dus au manque d'expérience, ces unités ont obtenu d'excellents résultats en Bosnie, en Albanie ou ailleurs prouvant, malgré le scepticisme de certains, toute leur efficacité.



intégrer au sein d'un ensemble inter-allié des unités d'intervention, les forces terrestres doivent poursuivre leur effort pour que l'ensemble du personnel puisse participer avec le maximum d'efficacité à ce type d'opération.

Il semble alors qu'au-delà de l'indispensable acquisition de connaissances ou de savoir-faire techniques, il soit nécessaire d'inculquer une culture multinationale et de développer un état d'esprit qui permettent d'être opérationnel d'emblée au sein d'une unité inter-alliée.

Notre propos n'est pas de justifier le bien fondé de l'existence de ce type d'unité, mais de proposer quelques idées pour faciliter l'intégration des person-

nels appelés à y servir. Il s'agit de mettre en place un système de formation ayant deux objectifs ; d'une part, éviter la formation «sur le tas» avec toutes les approximations que cela suppose, et d'autre part, réduire au maximum la période d'adaptation au théâtre et à la mission. Cette formation, fondée sur le long terme et destinée à l'ensemble du personnel, pourrait comporter deux domaines principaux : la maîtrise des langages communs, et le développement d'un esprit multinational.

## UNE FORMATION TECHNIQUE A AMELIORER

Depuis quelques années déjà, l'instruction à l'exercice de l'autorité nous enseigne le principe fondamental de la communication : «sans code com-

mun entre émetteur et récepteur l'information ne passe pas», axiome maintes fois subi par certains membres de la FINUL, de la FORPRONU ou autre IFOR.

Il s'agit dans ce domaine d'être en mesure de maîtriser les procédures ainsi que la langue communes.

En ce qui concerne l'apprentissage des procédures opérationnelles et des méthodes de travail en vigueur au sein des forces multinationales, il existe depuis 1993 dans l'Armée de terre une structure de formation : les centres d'adaptation opérationnelle. Implantés à Compiègne, Montpellier et Tours, ils sont chargés de préparer à leurs futures missions les cadres désignés pour servir sur un théâtre d'opérations en état-major, en unité de mêlée ou logistique.

D'autres écoles d'application ont également créé des stages spécifiques concernant les opérations extérieures (OPEX), destinés à améliorer la formation continue des cadres de leur arme. A l'heure actuelle, ces formations ne sont suivies que par une minorité des cadres

partant en OPEX, et les places offertes dans les stages évoqués plus haut ne sont que rarement honorées. Il est pourtant impératif d'étendre la participation à ces périodes d'instruction à l'ensemble des cadres, chacun devant, à l'avenir, être en mesure de rejoindre un théâtre d'opération sur très court préavis.

De plus, la nécessité de l'apprentissage d'une langue commune à tous est une évidence, et, n'en déplaise à notre côté cocardier, force est d'admettre que l'anglais demeure le moyen universel pour communiquer dans le monde en général et au sein des états-majors multinationaux en particulier (même dans le cas de la très francophone Division Multinationale Sud-Est de l'Implementation Force). L'intérêt porté à l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles militaires ainsi que les nouvelles exigences requises dans ce domaine pour s'inscrire aux différents examens et concours des armées, traduisent clairement le souci du commandement de disposer, à terme, d'un encadrement possédant de bonnes connaissances linguistiques. Cet effort doit pourtant être

intensifié, car l'obtention d'un Certificat Militaire de Langue (CML) demeure ponctuelle et n'implique pas nécessairement une pratique régulière de cette langue. Afin d'éviter la perte des connaissances et de l'aisance d'expression des titulaires de CML, mais également pour donner à l'ensemble des cadres un niveau minimal en anglais, il serait judicieux de faire de l'enseignement de cette langue un domaine d'instruction à part entière, dispensé pendant les heures de service. Il ne s'agit en effet plus seulement d'obtenir un simple examen (aussi complexe soit-il) mais d'acquérir de nouveaux outils pour accomplir la mission assignée sur un théâtre d'opération extérieure. Les moyens pédagogiques actuels en place dans les régiments tels que le Système d'Instruction Assisté Multimédia (SIAM) ou encore les méthodes linguistiques sur CD-ROM, constituent une base matérielle solide pour envisager un enseignement concret et peu onéreux.

Cette ouverture vers la pratique de la langue anglaise ne doit pourtant pas se limiter aux seuls cadres. En effet, les

conditions d'emploi des unités dans les opérations de maintien de la paix sont telles que les petits échelons se voient confier de vastes zones de responsabilité et agissent avec une autonomie accrue ; ils se trouvent également au contact quotidien de la population, des unités étrangères voisines, des belligérants ou des organisations non gouvernementales.

Sans prétendre se substituer à l'éducation nationale, il serait utile de donner à nos engagés volontaires un niveau d'anglais minimal ne serait-ce que pour réduire les délais et les erreurs de traduction.

Cet enseignement pourrait avoir lieu dès la fin de la formation au premier emploi et pourrait être dispensé par les cadres les plus compétents des unités (les lieutenants issus des Ecoles de Coëtquidan, possédant tous un certificat militaire de langue anglaise du premier, deuxième ou troisième degré).

Enfin, en complément des cours de renseignement, un système de conférences sur les armées alliées, analogue à

celui mis en place par le Commandement des Organismes de Formation de l'Armée de Terre (COFAT) dans ses écoles, pourrait être mis en place pour les unités opérationnelles.

Ce programme certes très ambitieux semble néanmoins réalisable, dans la mesure où les unités pourront, avec l'arrivée de soldats professionnels, envisager une instruction des cadres et militaires du rang dans la durée et non plus selon un cycle répétitif dû aux incorporations successives des contingents appelés. Les régiments pourraient, de plus, être soutenus dans cette tâche par des organismes spécialisés comme l'EIREL ou la DRM ou faire appel aux officiers de liaison des armées étrangères en poste en France.

Mais la connaissance, même très profonde, de la langue ou des procédures n'est pas la seule condition de l'efficacité. Il est fréquent de constater des divergences ou des incompréhensions au sein des milieux multinationaux, celles-ci s'expliquant par la méconnaissance des habitudes de travail ou de la mentalité des voisins. Ces difficultés ne

sont pas propres au milieu militaire, elles demeurent un problème humain qui ne peut se résoudre sans développer un nouvel état d'esprit.

## UN ÉTAT D'ESPRIT MULTINATIONAL

Jusqu'à aujourd'hui, en dehors des opérations multinationales, les relations entre armées alliées se limitaient à des actions ponctuelles : participation d'unités élémentaires à divers stages (commando, montagne...), échanges d'individus, voyages d'étude ou d'information. Aussi passionnantes soient-elles, ces activités n'ont qu'une portée limitée.

L'acquisition d'un état d'esprit multinational ne peut se faire que dans la durée en favorisant et en développant les occasions de rencontre et de travail en commun avec les armées étrangères. De nombreuses possibilités existent et peuvent s'inspirer des méthodes en vigueur dans le secteur civil.

En ce qui concerne la connaissance du milieu, des habitudes de vie et des

méthodes de travail, nous pourrions prendre exemple sur les séjours en immersion pratiqués par les écoles linguistiques. Ceux-ci mettent l'accent sur la participation à la vie quotidienne de la famille d'accueil. Dans ce domaine, il s'agit pour les forces armées de préparer les formations à travailler sous un contrôle opérationnel multinational selon des rythmes et des procédures différents des nôtres. Il faudrait alors envisager des échanges d'unités entre armées alliées du niveau minimal de la compagnie et pour des durées de deux à trois mois. Une somme importante d'expériences très concrètes pourrait ainsi être retirée à tous niveaux et donnerait l'occasion de développer les capacités d'adaptation aux niveaux collectif et individuel.

Ce système pourrait en outre apporter une source d'intérêt et de motivation supplémentaires pour les unités, car le rythme des opérations extérieures ne saurait être annuel.

Imitant le système de jumelage en vigueur dans le civil et pratiqué par la majorité des municipalités, ces échanges pourraient se dérouler dans le cadre de binômages entre unités. Ce type de rela-

tion existe déjà pour quelques formations et se révèle très bénéfique pour la coopération et la connaissance mutuelles. Ces jumelages pourraient être étendus à l'ensemble des unités et pratiqués à un niveau multinational. Un régiment serait ainsi binômé avec des formations de même type appartenant à plusieurs pays.

Ce que nous venons d'envisager pour les unités opérationnelles peut également être adapté aux états-majors.

Une «multinationalisation» permanente des Etats-Majors de Forces (EMF) permettrait ainsi de créer d'emblée les conditions de travail optimales lors de la mise sur pied d'une force interalliée. Nous pourrions de même multiplier les échanges d'officiers entre pays alliés dans les états-majors organiques ; ceux-ci bénéficieraient alors d'une culture multinationale en matière de gestion et d'entraînement des forces (certains officiers allemands sont déjà affectés en poste permanent à l'EMA et l'EMAT).

Enfin, si nous souhaitons réellement nous impliquer dans le milieu multinational, commençons tout sim-

plement par honorer systématiquement toutes les places qui nous sont offertes par l'OTAN, l'ONU ou les armées alliées dans les stages qu'ils organisent régulièrement dans tous les domaines de spécialité. Ces périodes de formation sont en effet irremplaçables pour connaître les doctrines, les procédures étrangères ainsi que pour échanger des informations ou des idées.

Le cadre d'emploi futur de l'Armée de terre nous impose de nous tourner vers la coopération avec les forces alliées. Nous possédons déjà des outils performants pour nous y préparer, il faut pourtant aller plus loin pour donner à tous, cadres et militaires du rang, un véritable état d'esprit multinational ; pour cela, multiplions les échanges et les occasions de nous rencontrer.

Les idées émises plus haut ne sont que des axes de recherche qui ne sauraient être exhaustifs.

Dans ce domaine, la professionnalisation est un véritable atout car elle permet d'envisager une formation dans la durée, et le temps demeure l'élément majeur pour former les esprits et faire évoluer les mentalités.

# LE NOUVEL ÂGE DE L'ARTILLERIE

par le général de corps d'armée Waymel  
ancien commandant du commandement  
de la doctrine et de l'entraînement

**L'**article ci-après du Général WAYMEL illustre combien l'artillerie sol-sol actuelle s'intègre parfaitement dans la nouvelle approche doctrinale que développe le CDES en ce qui concerne les opérations aéro-terrestres dans la profondeur par la "concentration des actions de toute nature". Par sa portée et l'efficacité de ses nouvelles munitions, elle participe aux actions indirectes dans la profondeur et, grâce à la rapidité de mise en œuvre de ses moyens, elle peut facilement prendre part à la manœuvre dans la profondeur.

Par ailleurs, l'évolution technologique évoquée s'inscrit aussi en cohérence avec une autre évolution doctrina-



le, plus prospective quant à elle, qui porte sur la recherche d'une manœuvre plus vectorielle. En effet, la manœuvre classique se décompose encore en séquences (tir, mouvement, observation, commandement), exécutées par entités groupées (section/peloton, compagnie/escadron/batterie, bataillon...). Or les développements techniques autorisent de plus en plus une intégration des séquences (tir/mouvement, mouvement/observation, acquisition/tir...) conjuguée à une gestion plus unitaire de celles-ci (au niveau de la pièce, de l'engin ou du système d'arme).

Pendant des siècles, l'artillerie a peu évolué : les seules innovations ont concerné sa mobilité, qui a été améliorée par l'adoption d'affûts conçus pour

permettre une traction animale relativement aisée.

Par contre, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup>, l'artillerie a vécu une véritable révolution ; celle-ci trouve son origine dans les innovations technologiques de la révolution industrielle. On assiste en effet, au cours de la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, à un développement fantastique de la métallurgie et de la chimie ; puis, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, on observe la mise au point de processus industriels rendant possible la fabrication répétitive de produits fiables.

Ces innovations font faire, au tournant du siècle, un bon prodigieux à l'artillerie. Ainsi, grâce à la parfaite maîtrise de l'acier, sont apparus :

- le tube d'acier rayé plus léger que ses prédécesseurs et capable de tirer plus loin,
- le lien élastique qui, en garantissant le maintien en place de l'affût au départ du coup, a permis le tir rapide.

Avec les progrès de la chimie, l'artillerie a pu disposer :

- de poudres plus performantes permettant de tirer plus loin et n'émettant plus de fumée, contribuant ainsi à rendre les pièces plus difficilement détectables et plus faciles à mettre en œuvre,
- d'explosifs brisants rendant les obus particulièrement meurtriers.

Ce sont ces éléments techniques qui sont à la base de l'artillerie de la première comme de la seconde guerre mondiale.

Au plan de la mise en œuvre, une grande nouveauté est apparue au début de la première guerre mondiale : le tir indirect. Jusqu'alors, les pièces tiraient à vue directe ce qui les rendait vulnérables. C'est la nécessité d'échapper aux vues de l'adversaire, et donc à ses tirs de contrebatterie, qui conduisit au tir indirect.

Celui-ci était en effet désormais possible du fait, d'une part de l'existence de moyens de communication, et d'autre part de l'allongement de la portée des tubes et surtout grâce à l'homogénéité des productions industrielles des lanceurs, obus, poudres qui garantissait, après le réglage du tir avec une seule pièce, la concentration des feux de l'ensemble des pièces d'une batterie. Il ne faut pas se cacher cependant que le tir indirect nécessita l'introduction de techniques de mise en œuvre assez élaborées.

L'artillerie a tenu ainsi une place essentielle pendant la première guerre mondiale. Elle a été à l'origine de la majorité des pertes infligées à l'adversaire.

Au cours du siècle passé, les progrès survenus dans les domaines technologiques à la base de l'artillerie ont permis d'accroître d'une manière considérable la portée des pièces sans obérer les nouveaux équipements sur le plan pondéreux. Les nouvelles générations de bouches à feu de 155 mm ont une longueur de 52 calibres et une portée pouvant atteindre 42 km.

Force cependant est de constater que l'artillerie, qui a donné naissance en 1917 au char, est apparue bien désarmée face aux attaques de blindés notamment pendant la seconde guerre mondiale, et ceci jusqu'à un passé récent. Ceci explique d'ailleurs la place qui a été donnée dans les dernières décennies à l'hélicoptère antichar qui, agissant en escadrille, donnait au chef des moyens rapides de tirs de destruction de chars dans une vaste zone d'action.

L'apparition, au cours de ces dernières années, de nouvelles technologies liées à l'électronique laisse entrevoir pour l'artillerie, grâce aux possibilités exceptionnelles qu'elles offrent, des mutations comparables à celles d'il y a cent ans. Avec l'électronique sont en effet apparus des senseurs, des calculateurs, des navigateurs, des dispositifs de conduite de processus, chaque jour plus performants, très compacts, très fiables et d'un coût désormais abordable. Ces techniques, mises au service de l'artillerie, lui permettent de faire un saut qualitatif tel, que nous pouvons penser que débute un nouvel âge de l'artillerie.

Aujourd'hui, c'est au cœur de l'obus d'une part et du lanceur d'autre part que les dispositifs évoqués trouvent leur place, conférant aux nouvelles munitions et pièces d'artillerie une efficacité exceptionnelle.

Avec l'obus Bonus, obus cargo à deux charges antichars pourvues d'une détection de cible, l'artillerie se voit dotée d'une efficacité antichar comparable à celle de l'obus explosif contre l'infanterie.

Les nouvelles pièces d'artillerie de 155 mm, telles que l'AUF2 chenillé et l'automoteur à roues CAESAR, grâce aux dispositifs intégrés de navigation, de calcul et de pointage dont ils sont dotés, acquièrent une facilité de mise en œuvre, une précision, une capacité de survie garante de l'efficacité que leur permettent leurs bouches à feu de 52 calibres portant à 42 km et les nouvelles munitions. Désormais, avec ces nouveaux matériels, les dispositifs bien connus, relativement resserrés, garantissant la cohérence des tirs mais rendant les pièces très vulnérables n'apparaissent plus nécessaires.

Ainsi, est en train de naître une nouvelle artillerie infiniment plus efficace, beaucoup moins lourde sur le plan logistique, très peu vulnérable. Capable de feux destructeurs, instantanés, profonds, permanents, en tous temps, elle sera plus que jamais le moyen pour le chef d'agir à tout moment d'une manière déterminante dans la bataille.

# DIALOGUE SUR LA DOCTRINE

## entre le credat et le chef de bataillon kammacher (99ème promotion de l'école d'état-major)

**L**e CBA KAMMACHER, stagiaire de la 99ème promotion de l'EEM, faisant part dans un article proposé en libres réflexions, de ses doutes voire de ses craintes à l'encontre de la "doctrine", le CREDAT engage le dialogue avec cet officier.



### CBA KAMMACHER :

L'Armée de terre ne découvre pas la doctrine avec l'effondrement du mur et l'apparition d'un nouveau contexte géostratégique !

Sans remonter trop loin dans l'histoire, il apparaît que nos armées avaient déjà une doctrine à la veille de la seconde guerre mondiale. Certes, celle-ci dif-

férait de la version actuelle, mais elle recouvrait les mêmes domaines d'organisation et d'entraînement en vue du combat. Or la doctrine de l'époque aboutit, on le sait, à une cuisante défaite, due en partie à son manque de souplesse, mais aussi à la rigidité voire à l'étroitesse d'esprit de ceux qui avaient à la mettre en œuvre.

La doctrine actuelle se veut, à l'inverse, souple, modulaire et adaptable, au même titre que nos forces.

**Mais le danger ne réside-t-il pas paradoxalement dans cette volonté de ne rien vouloir figer ? Autrement dit, notre nouvelle doctrine n'est-elle pas trop souple ?**

### CREDAT :

La défaite de 1940 est souvent présentée comme une faillite doctrinale. Il est vrai que celle-ci, basée sur le pouvoir d'arrêt d'un terrain machiné battu par des feux nombreux et puissants correspondant bien à une politique initialement défensive, prenait le contre-pied des choix doctrinaux allemands, qui se sont avérés particulièrement adaptés à une stratégie opérationnelle offensive.

Il est non moins vrai qu'elle ne fut pas appliquée, puisqu'au moment de l'épreuve le commandant en chef, écartelé entre les volets de sa mission – défense du pays et appui à l'armée belge – privilégia le second, pour lequel nous n'étions pas préparés.

Alors, rigidité ou souplesse de notre doctrine ? La doctrine actuelle, comme toute doctrine, se veut une adaptation des conditions d'emploi des forces au contexte géostratégique et aux possibilités financières.

Elle résulte d'un compromis entre nos possibilités et nos besoins, en l'occurrence des objectifs politico-militaires de participation limitée à la résolution de crises.

Le principe de modularité qui la sous-tend à d'abord été un constat avant que d'être un principe. Et ses modalités d'application doivent être comprises comme une conséquence directe de la réduction de nos ressources, qui a imposé la centralisation organique des moyens destinés à l'appui et au soutien. Cette doctrine repose en fait sur une double capacité :

- d'adaptabilité de nos forces à la diversité des situations de crise qu'elles peuvent rencontrer, allant de la maîtrise de la violence à la coercition,
- et de maîtrise de l'information qui englobe la maîtrise du commandement et

des SIC associés, ainsi que la maîtrise des actions dans les champs psychologiques.

### CBA KAMMACHER :

Toutefois, il semble que cette modularité ait des limites, tant dans l'organisation des forces que dans la définition de la doctrine. La tendance actuelle à la modularité ne doit pas être la source d'une dispersion de nos moyens humains et matériels, et de nos énergies.

L'idée de créer des groupements ou des postes de commandement "à la carte" est séduisante, mais par expérience, je suis enclin à penser que malgré les entraînements et les camps de cohésion, nous parviendrons difficilement à engager des ensembles immédiatement aptes au combat et surtout véritablement soudés.

**Des noyaux forts ne doivent-ils pas exister dès le temps de paix non seulement pour les PC (à partir des EMF), mais aussi pour les groupements interarmes ?**

Nos esprits cartésiens n'aiment pas le vide, mais surtout, le chef, obligé de

mettre en œuvre la doctrine à son niveau, doit pouvoir s'appuyer sur un socle solide et fiable. Il peut s'avérer utile, voire indis-pensable, d'avoir des règles, certes souples, mais bien définies.

Il ne s'agit pas d'empiéter sur la marge de manœuvre et d'initiative du chef, mais bien de le conforter dans son approche et de lui fournir des repères.

**Même si une certaine souplesse est indispensable, n'est-il pas nécessaire de définir suffisamment de règles d'emploi ?**

### CREDAT :

Unité d'action et cohésion découlent de l'organisation, et il est vrai que la permanence et la continuité des structures les facilitent. Ce besoin est satisfait par les limites à la modularité, que sont le maintien d'un noyau dur au travers du bataillon projeté, de la brigade interarmes (d'infanterie, blindée ou légère blindée) et de l'état-major parent. Mais l'organisation n'est pas tout. Même dans l'ancien contexte, les ordres contenaient un paragraphe articulation et la structure

des TED/G n'était pas la structure en opérations.

L'unité d'action résultera avant tout d'une cohérence de fonctionnement des états-majors, de notre maîtrise de la manoeuvre interarmes et d'une unité des procédés de combat par armes. C'est bien l'objectif que nous recherchons en élaborant avec les forces des règles et des procédures d'emploi communes adaptées. Ce sera ensuite une question de discipline et de rigueur que d'appliquer ces procédures dans le cadre d'une préparation opérationnelle densifiée. Comme vous le suggérez à juste titre, souplesse et adaptabilité exigent en contrepartie des procédures opérationnelles et des procédés de combat connus et rigoureusement appliqués

#### **CBA KAMMACHER :**

Notre doctrine, appelée à être largement diffusée, ne doit pas laisser croire, en interne comme en externe, qu'elle ne se fonde pas sur des bases solides et concrètes. On ne peut pas nier les réticences qui ont accueilli "la modularité", souvent confondue avec hésitation, incertitude et versatilité.

#### **Comment comptez-vous faire connaître et faire comprendre la "doctrine" ?**

##### **CREDAT :**

Nous sommes à une période charnière et la prise en compte doctrinale des ruptures stratégiques, financières, technologiques, culturelles et organisationnelles que nous vivons depuis quelques années, demande du temps, de la persévérance et de la pédagogie. Nous sommes face à une série de défis : celui de la cohérence des travaux, celui de la somme de ceux-ci, celui des délais et des moyens humains formés et disponibles.

L'action pédagogique du CDES commencera au CSEM, et se poursuivra par la mise en œuvre rigoureuse d'un plan annuel d'élaboration de la documentation de doctrine opérationnelle, sous la direction et le contrôle du comité de coordination des études opérationnelles, que dirige le général CDES. Elle se complètera par une diffusion de brochures de réflexion et de vulgarisation, de revues dont "OBJECTIF DOCTRINE", par des CD ROM, et par un site Internet. Cette «refondation doctrinale»

le» associera ainsi toute l'Armée de terre.

##### **CBA KAMMACHER :**

Eviter de balancer entre excès de rigidité et excès de souplesse n'est certainement pas une démarche facile, mais la doctrine de l'Armée de terre doit, à mon avis, garder un juste équilibre sous peine de retomber dans ses "défauts ancestraux".

Notre nouvelle doctrine n'est pas seulement réactive par rapport au passé et aux leçons apprises, mais se veut également pro-active et prospective. Souhaitons que cette approche innovante soit validée positivement aux cours de nos prochaines missions.

##### **CREDAT :**

Une doctrine efficace est une doctrine vivante, conjuguant en permanence, sans schizophrénie, deux logiques nécessaires : l'affirmation mobilisatrice et convaincue de son excellence par le pédagogue et le doute positif de sa pertinence par le chercheur. Il est vrai que nous sommes confrontés à une double

difficulté ; si dans le domaine relativement classique de l'emploi des forces nous devons adapter l'emploi des moyens dont le développement et la production demandent encore des années à une évolution très rapide des concepts ; dans le domaine nouveau de la maîtrise de l'information nous devons adapter les concepts à une évolution très rapide des moyens. Nous avons la ferme intention au CREDAT de bâtir une doctrine ouverte et susceptible d'évolution, qui puisse à la fois servir de guide à nos états-majors et unités engagés en opération, mais aussi constituer une référence pour l'expression de nos besoins opérationnels, en cette période où prime la logique de ressources.